

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le

ID : 035-243500618-20241104-2024_0100-DE



Rapport d'orientation budgétaire

Année 2025

Avant-propos

Le Conseil de la Communauté de communes est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales. La tenue d'un DOB est obligatoire et ce, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique transmise au représentant de l'État. Néanmoins, le DOB ne présente aucun caractère décisionnel.

L'exécutif de l'EPCI présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- **les orientations budgétaires** : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre, les besoins de financement de la collectivité
- **les engagements pluriannuels envisagés** : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- **la structure et la gestion de la dette contractée**, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice
- **les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité**

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'exécution des dépenses de personnel.

Le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres et celui des communes au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours (*décret n° 2016-841 du 24/06/2016*).

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit également être mis à la disposition du public. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (site internet, publication, ...) (*décret n°2016-841 du 24/06/2016*). Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

(Décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières).

Sommaire

I - Contexte général : aperçu de l'environnement macroéconomique

Monde : l'économie mondiale rebondit malgré les	p. 5
Zone Euro	p. 5
France - Bretagne	p. 6
Zoom sur le projet de loi de finances pour 2025	p. 7
Zoom sur les contractualisations	p. 10

II - Situation budgétaire de la collectivité

Structure du budget principal	p. 12
Analyse économique de Brocéliande Communauté	p. 14
Les soldes de gestion	p. 14
Évolution de la section de fonctionnement	p. 15
• Dépenses réelles de fonctionnement	p. 15
- Les dépenses de personnel	p. 15
- Les établissements d'accueil du jeune enfant	p. 21
- Les reversements de fiscalité	p. 21
- Les participations aux syndicats	p. 23
- Les adhésions aux associations	p. 24
• Recettes réelles de fonctionnement	p. 25
- La Dotation Globale de Fonctionnement	p. 25
- Le FPIC	p. 26
- La fiscalité locale	p. 27
Évolution de la section d'investissement	p. 31
• Les fonds de concours	p. 31
Situation de l'endettement	p. 32
Point sur les budgets annexes	p. 34

III – Orientations du budget 2025

Un territoire préservé et en transitions	p. 36
Un territoire rural, attractif et solidaire	p. 40
Un tissu économique dynamique et responsable	p. 45
Organisation communautaire	p. 49

IV – Projection financière 2024-2027

Programme pluri annuel d'investissement p. 50

Projections financières p. 52

Glossaire p. 65

PPI – PPF dépenses et recettes Annexes

I. Contexte général : aperçu de l'environnement macroéconomique

Monde : un fléchissement attendu de la croissance

Pour 2025, les perspectives économiques mondiales restent incertaines en raison de plusieurs facteurs. L'économie mondiale pourrait être impactée par des risques géopolitiques, des tensions commerciales persistantes et des politiques monétaires contrastées entre les grandes puissances économiques. La croissance globale pourrait connaître un ralentissement par rapport aux années précédentes.

Les économies développées, comme les États-Unis et l'Union européenne, devraient observer une croissance moyenne en ralentissement sensible en 2024 (à 1.2% après 2.3% en 2023) qui fléchirait de nouveau en 2025 en dépit de l'accélération prévue en fin de période grâce à la baisse des taux d'intérêt.

Les économies émergentes, notamment en Asie, pourraient connaître des dynamiques plus contrastées. Les prévisions économiques sont plus préoccupantes pour les pays les plus pauvres du monde, qui pâtissent en outre du lourd fardeau que constitue le service de la dette, de possibilités restreintes sur le plan des échanges commerciaux et de la survenue d'épisodes climatiques coûteux.

La volatilité des marchés financiers et les fluctuations des prix des matières premières, en particulier du pétrole et du gaz, resteront des éléments de préoccupation.

Zone euro : Des prévisions teintées d'incertitudes

Le ralentissement de la zone Euro est certes marqué mais amorti par le processus désinflationniste qui permet de dessiner un scénario d'atterrissage sans fracas sur une tendance de croissance dégradée.

L'Union européenne (UE) fait face à des défis importants ; taux d'intérêt réels plus élevés, choc structurel de compétitivité lié à l'énergie, environnement extérieur très incertain conduisent, en effet, l'économie de la zone euro sur un rythme de croissance inférieur à un potentiel affaibli par rapport à la période pré-pandémie.

La croissance économique pourrait rester modeste, autour de 1,5% à 2%, avec des divergences notables entre les États membres. L'inflation, bien qu'en phase de stabilisation, reste un sujet de préoccupation, influençant la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE).

Enfin, si la consommation constitue le premier moteur de la reprise, celle-ci pourrait être accompagnée d'une demande extérieure un peu plus soutenue permettant au PIB de la zone euro de progresser de 0,8% en 2024 et de 1,5% en 2025.

France : une sortie progressive de l'inflation attendue sans récession

En France, l'économie devrait connaître une croissance modérée en 2025, autour de 1% à 1,5%. Le futur gouvernement devra jongler entre la maîtrise des finances publiques et le soutien à la croissance économique. La dette publique, très élevée après les crises successives (Covid-19, crise énergétique), restera sous surveillance.

Afin d'apporter une contribution aux débats économiques nationaux et européens, la Banque de France diffuse périodiquement des projections macroéconomiques relatives à la France, effectuées dans le cadre de l'Eurosystème, et portant sur l'année en cours et les deux suivantes. Les nouvelles projections macroéconomiques ont été finalisées le 22 mai 2024. Le scénario central demeure celui d'une sortie progressive de l'inflation sans récession, permettant une reprise de la croissance plus nette en 2025 puis 2026.

Après avoir atteint encore 5,7 % en moyenne annuelle en 2023, l'inflation totale reculerait sensiblement pour retomber en moyenne annuelle à 2,1 % en 2024, puis à 1,7 % en 2025 et 2026, en raison du reflux des prix de l'alimentation, de l'énergie et des biens manufacturés. L'inflation dans les services baisserait plus lentement.

En 2025 et 2026, la croissance se renforcerait de ce fait, pour atteindre 1,2 % et 1,6 %, soutenue en outre par la reprise de l'investissement privé à mesure que les taux d'intérêt se détendraient.

Cette prévision est associée à l'hypothèse d'une réduction sensible du déficit budgétaire, ramené vers 4 % du PIB en 2026.

L'emploi s'ajusterait avec retard au ralentissement de l'activité, compte tenu d'un rattrapage seulement partiel des pertes de productivité observées depuis la période pré-Covid. Ainsi, le taux de chômage, moindre qu'initialement prévu en 2024, augmenterait transitoirement en 2025, avant de repartir à la baisse dans le sillage de la reprise de l'activité ; il s'établirait à 7,6 % en fin d'année 2026.

Bretagne : L'inflation recule, l'activité économique s'essoufle

42,5% des patrons bretons ont observé une diminution de leur chiffre d'affaires sur la 1ère partie de l'année, Ils ne sont que 23% à faire part d'une augmentation. Un an plus tôt, ils étaient respectivement 36 % et 25 %. C'est ce qui ressort de l'enquête semestrielle de la CCI Bretagne, réalisée début juin auprès d'un échantillon représentatif de 1 581 chefs d'entreprise.

« **Le fléchissement de l'inflation et la baisse des taux d'intérêt n'ont pas encore produit d'effet sur l'activité**, relève Jean-Pierre Rivery, président de la CCI Bretagne. **L'indicateur de l'emploi, jusqu'alors épargné, marque aussi le pas. Il perd 5 points pour s'établir à un solde d'opinion de -8, preuve d'un durcissement de la conjoncture économique.** » Dans ce contexte, 45,7% des patrons bretons déplorent une baisse de rentabilité ce semestre contre seulement 12,3% une hausse. Cette fragilité les pousse à reporter leurs investissements.

Contrairement aux autres secteurs, l'industrie résiste bien. Si les stocks sont à un niveau normal, la Banque de France en Bretagne pointe néanmoins, à la fin juin dans l'industrie, des carnets de commande « *dans une situation nettement anormale par rapport aux douze*

derniers mois. » La raison tiendrait dans l'annonce de la dissolution, le 9 juin 2024. Ce fort recul pourrait avoir des répercussions pour la fin de l'année.

Dans les services marchands et le bâtiment, les six premiers mois marquent un recul des activités. Une météo défavorable, l'instabilité politique et un « phénomène JO » ont pénalisé les activités liées au tourisme.

Le bâtiment connaît lui aussi un 1^{er} trimestre 2024 en retrait par rapport au niveau national avec des carnets de commande en dessous de la normale et des prix de devis orientés à la baisse.

En 2025, l'économie devrait suivre les tendances nationales, avec une croissance modérée portée par l'agroalimentaire, le tourisme et l'économie maritime. Les défis majeurs pour la région incluent l'adaptation des infrastructures aux changements climatiques, la gestion des ressources en eau et la transition énergétique.

Les collectivités locales devront continuer à investir dans les infrastructures publiques tout en maîtrisant leurs budgets.

Zoom sur le projet de Loi de finances pour 2025 et son impact pour les collectivités

Au moment de la rédaction de ce rapport, quelques d'éléments commencent à être connus du projet de Loi de finances pour 2025. Michel Barnier, récemment nommé Premier ministre, en a fait la présentation le 9 octobre, ce qui dépasserait la date butoir du 1^{er} octobre prévue par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Cela restera une situation inédite sous la Ve République.

Le retard dans la publication s'explique par la dissolution de l'Assemblée Nationale, le changement récent de Premier ministre, la formation du nouveau gouvernement, et les arbitrages nécessaires pour finaliser les orientations budgétaires dans un contexte économique tendu.

Les priorités annoncées semblent viser une réduction du déficit public à travers un contrôle accru des dépenses publiques, tout en préservant les investissements stratégiques.

Dans un rapport publié le 2 octobre 2024, la **Cour des comptes se penche sur les possibilités de faire contribuer les collectivités territoriales au redressement des comptes publics.**

Le rapport examine les modalités possibles de participation des collectivités au redressement des finances publiques, avec toute une série de propositions qui, si elles étaient mises en œuvre, imposeraient aux collectivités une véritable cure d'austérité, sans doute plus puissante qu'avec les « contrats de Cahors ».

La Cour des comptes propose notamment de réduire le FCTVA pour renforcer une dotation d'investissement (regroupant la DETR et la DSIL) fléchée vers le financement de la transition écologique, de réduire les effectifs dans les collectivités (pour revenir au niveau de 2010), de faire plus de mutualisation, de supprimer l'indexation automatique de la revalorisation des valeurs locatives cadastrales en fonction de l'inflation, de modifier les règles d'amortissement, d'écarter l'augmentation en volume des recettes de TVA affectées aux collectivités territoriales et les réaffecter au budget de l'Etat.

Malgré un contexte contraint, les transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont stables en 2025

Les transferts financiers de l'État, en progression depuis 2018, se stabilisent en 2025.

Le montant de la DGF 2025 est maintenu stable par rapport à l'année 2024, après deux années de hausse exceptionnelle (+ 640 M€ entre 2023 et 2024).

Une péréquation renforcée au sein de la dotation globale de fonctionnement

Dans la continuité de la trajectoire poursuivie depuis plusieurs années, le PLF 2025 prévoit de poursuivre l'approfondissement de la dimension péréquatrice de la DGF afin de rendre sa répartition plus équitable.

En ce sens, l'augmentation des dotations de péréquation sera reconduite au même niveau que les augmentations prévues par la LFI 2024 : +90M€ pour la dotation d'intercommunalité et +10M€ pour la péréquation départementale.

Cette hausse des composantes péréquatrices de la DGF sera permise par redéploiement depuis les composantes figées ou semi-figées de la DGF (dotation forfaitaire des communes et dotation de compensation des EPCI).

Un maintien des dotations d'investissement des collectivités locales, à l'exception du Fonds vert

Les dotations de soutien à l'investissement local de droit commun (DETR, DSIL) sont maintenues à un niveau élevé, identique à celui de 2024 (1,046 Md€ de DETR, 570 M€ de DSIL).

En revanche, le Fonds vert diminue assez fortement (- 1.5 Md€). Il sera géré par le ministère du partenariat avec les territoires et de la décentralisation.

Le PLF 2025 fixe l'objectif d'un solde à -5 % du PIB en 2025

En 2025, le déficit public serait de -5,0 %. Pour parvenir à cet objectif, l'effort doit être de 60 Md€ dont deux tiers de baisse de la dépense (40 Md€) et un tiers de hausse de la fiscalité (20 Md€).

L'effort de 60 Md€ sera réparti équitablement entre les administrations et entre les citoyens selon leur capacité contributive.

L'État fera un effort significatif de baisse de ses dépenses de 20 Md€.

La hausse de la fiscalité, qui pèsera essentiellement sur les grandes entreprises et les plus fortunés, sera de l'ordre de 20 Md€.

La contribution des administrations de sécurité sociale sera plus limitée afin de préserver le modèle social.

Les collectivités territoriales seront conduites à contribuer pour un total de 5 Md€. Cela représente 12,5% de l'effort global d'économies des dépenses, alors que les collectivités représentent 20% de la dépense publique.

La contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques

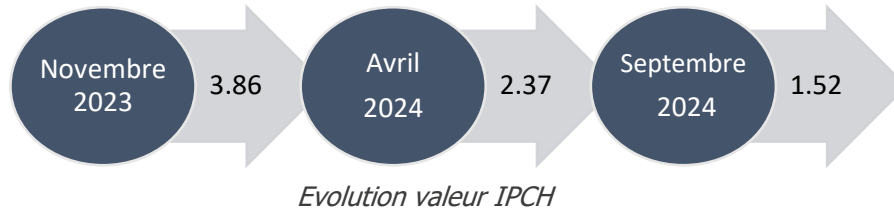
La contribution des collectivités au redressement des finances publiques, d'un montant d'environ 5 Md€, se fera au moyen de trois mécanismes :

- un mécanisme de précaution pour les collectivités ciblé sur les plus grandes collectivités, correspondant à une mise en réserve de fonds, afin d'associer à l'effort de redressement des comptes publics et de renforcer à terme les mécanismes locaux de précaution et de péréquation (3 Md€).
- une stabilité de la dynamique de TVA affectée aux collectivités territoriales (1,2 Md€).
Un ajustement de l'ordre de deux points du FCTVA, avec un recentrage sur les dépenses d'investissement (800M€).

- une trajectoire de retour à l'équilibre de la CNRACL. Il est ainsi prévu une augmentation de 4 points du taux de cotisation patronale dès 2025 puis une autre augmentation en 2026 et 2027.

Revalorisation des bases locatives 2024

La revalorisation des bases est déterminée par l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) sur un an, de novembre de l'année précédente à novembre de l'année en cours.



Synthèse de l'impact du PLF 2025

IMPACT DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 POUR BROUILLON COMMUNAUTÉ EN 2025			
Fonctionnement		Investissement	
Augmentation de 4 points de la part patronale CNRACL en 2025 (charge supplémentaire par an)	41 000 €	Baisse du taux de FCTVA en 2025	23 583 €
Suppression du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement (recette en moins par an)	10 000 €		
Gel de la dynamique du versement de la fraction de TVA 2025	52 667 €		
Total	103 667 €	Total	23 583 €

Zoom sur les contractualisations

Contrat de Relance et de Transition Écologique avec l'État

Le CRTE a été signé entre Brocéliande Communauté et l'État le 22 novembre 2021.
La maquette financière du contrat repose sur une programmation financière annuelle.

Dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » entre la Région Bretagne et les Territoires

Le Conseil régional a approuvé en décembre 2020 son « engagement pour la cohésion des territoires », inscrit dans le prolongement de la Breizh COP, autour des valeurs de proximité, de sobriété et de solidarité. Il pose notamment les principes d'une politique territoriale renouvelée, par laquelle la Région entend améliorer les conditions de vie de toutes les Bretonnes et les Bretons, dans tous les territoires et participer ainsi aux nécessaires transitions. Il définit le cadre d'un dialogue stratégique avec les territoires permettant de croiser les regards et de partager les priorités pour la mise en œuvre d'une action collective adaptée aux spécificités locales et aux enjeux communs.

Le dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » est l'une des déclinaisons opérationnelles de cet engagement régional, en ce qui concerne les projets d'aménagement des territoires.

L'enveloppe financière attribuée à Brocéliande Communauté est fixée à 598 031 € pour la période 2023-2025 et a fait l'objet d'une répartition concertée autour de sept projets publics et privés répondant aux axes stratégiques « Accélérer les transitions et favoriser l'adaptation au changement climatique » et « Améliorer l'accès aux services de proximité ».

Contrat départemental de solidarités territoriales 2023-2028

Le contrat départemental constitue un outil structurant pour porter les solidarités territoriales. Pour Brocéliande Communauté, il a été co-signé le 16 juillet 2024 et est en cohérence avec les axes stratégiques du projet de territoire 2022-2026.

Il accorde à Brocéliande Communauté, une enveloppe financière de 2 062 497 euros, soit 106€/habitant, pour mettre en œuvre leurs projets de développement, d'investissement et d'animation.

À travers cette 4e génération de contrats, le Département agit en faveur des solidarités humaines et territoriales, de la cohésion sociale, d'une meilleure adaptation aux dérèglements climatiques et de la protection de la biodiversité.

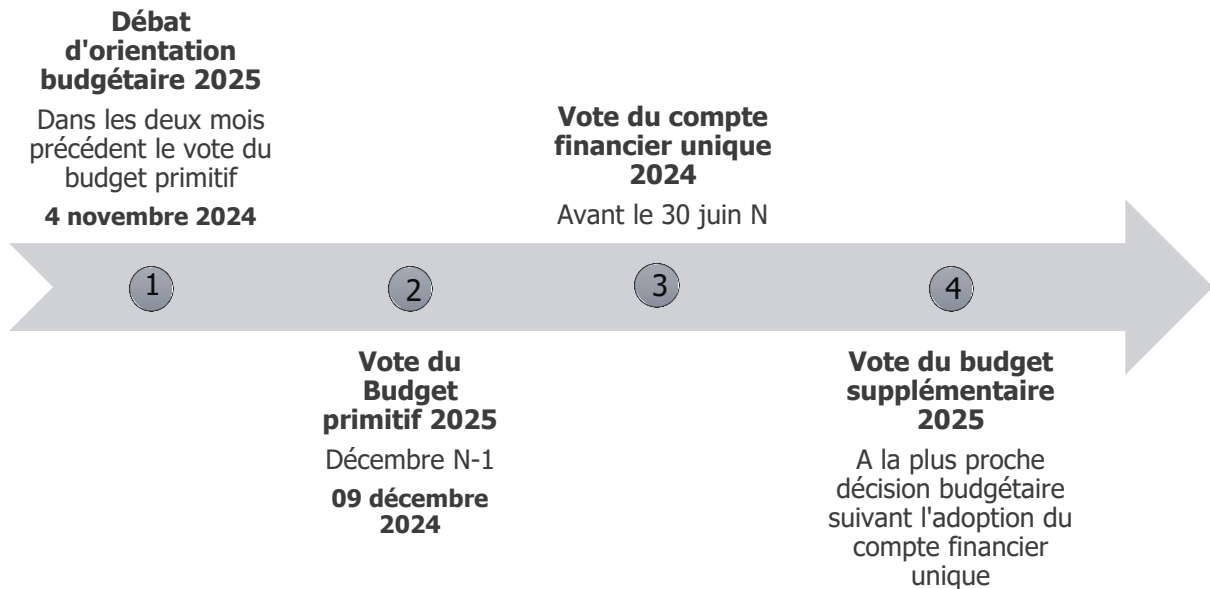
L'enveloppe financière allouée pour financer des projets sur le territoire de Brocéliande Communauté, est divisée en deux catégories : 1 694 307 € pour les investissements et 368 190 € viendront financer les projets de fonctionnement.

II. Situation budgétaire de la collectivité

Contexte budgétaire

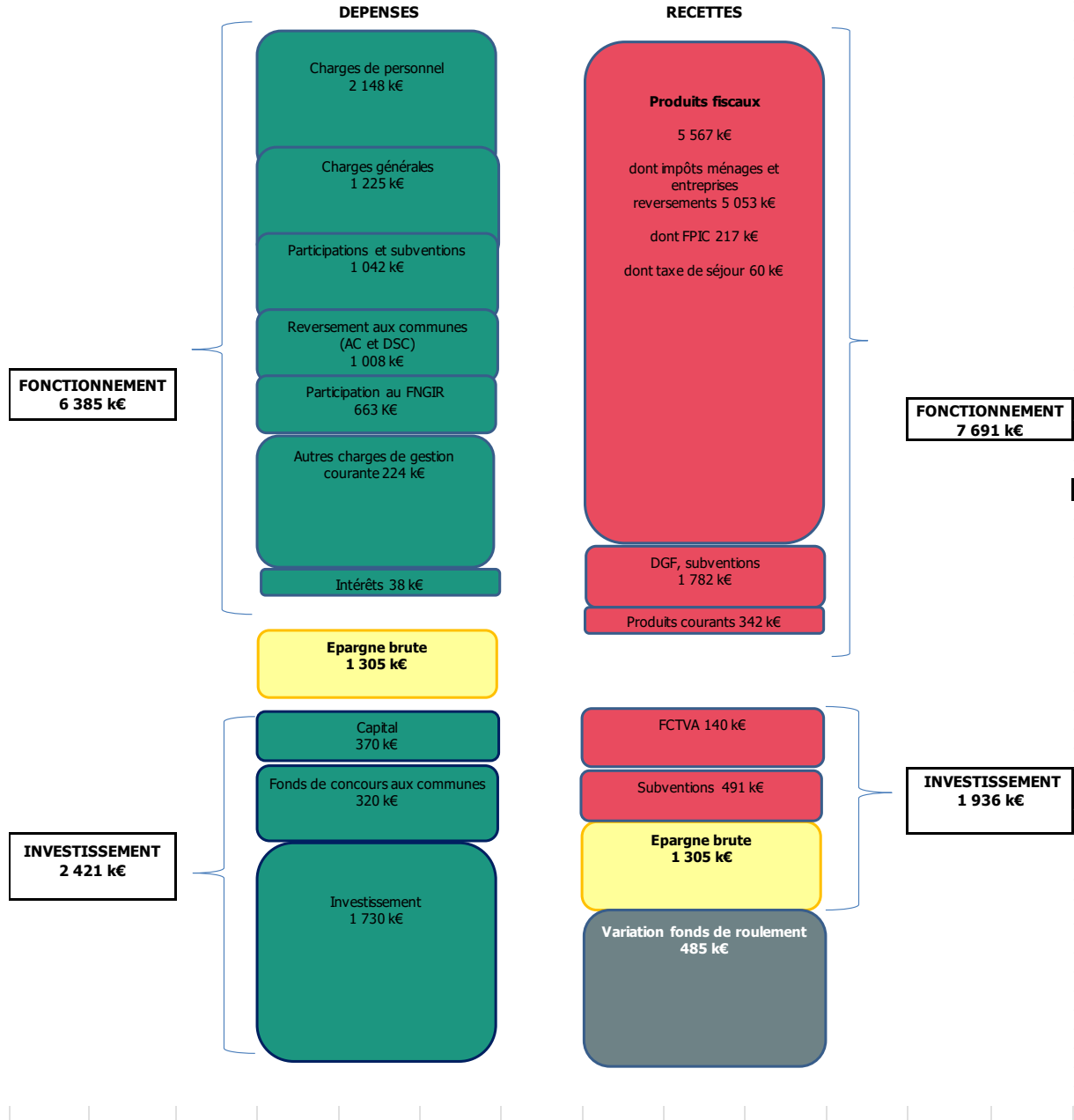
Depuis 2024, le calendrier budgétaire est modifié pour que les budgets primitifs soient désormais votés avant le 31 décembre de l'année n-1 soit avant la clôture de l'exercice comptable N-1 (avant le vote du compte financier unique).

Comme l'an passé, le budget primitif 2025 sera donc voté sans reprise des résultats, le compte financier unique N-1 n'étant pas adopté lors du vote. L'assemblée délibérante devra adopter un budget supplémentaire (à la plus proche décision budgétaire suivant l'adoption du compte administratif), qui intégrera les résultats de l'exercice précédent, comportera les restes à réaliser en dépenses et en recettes et permettra également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.



Structure du budget principal

Les chiffres présentés dans ce rapport sont issus d'estimations sur l'atterrissage budgétaire compte tenu de la date à laquelle ce présent rapport est débattu.



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
	CA 2022	BP 2023	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024 (estimation)
Charges à caractère général	870 786 €	1 228 814 €	984 164 €	1 392 753 €	1 225 016 €
Charges de personnel	1 432 900 €	1 697 165 €	1 595 180 €	2 268 200 €	2 148 443 €
Autres charges de gestion courante	1 074 026 €	1 473 221 €	1 406 569 €	1 362 757 €	1 266 885 €
Charges financières	48 986 €	43 462 €	43 452 €	37 859 €	37 859 €
Charges exceptionnelles	- €	2 000 €	150 €	2 000 €	16 €
Atténuation de produits	1 667 896 €	1 675 665 €	1 700 031 €	1 694 426 €	1 707 226 €
Dotations aux provisions	- €	10 000 €	- €	10 000 €	33 €
Total dépenses réelles	5 094 594 €	6 130 327 €	5 729 545 €	6 767 994 €	6 385 478 €
Opérations d'ordre	479 023 €	550 000 €	588 784 €	650 000 €	600 000 €
Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €
Total dépenses de fonctionnement	5 573 617 €	6 680 327 €	6 318 329 €	7 417 994 €	6 985 478 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
	CA 2022	BP 2023	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024 (estimation)
Atténuation de charges	26 611 €	10 000 €	23 492 €	19 000 €	20 000 €
Produits des services	177 483 €	194 060 €	207 555 €	253 000 €	257 350 €
Impôts et taxes	5 091 060 €	5 333 676 €	5 530 565 €	5 515 545 €	5 567 248 €
Dotations et subventions	1 502 697 €	1 527 530 €	1 609 908 €	1 814 522 €	1 782 338 €
Autres produits de gestion courante	27 154 €	134 586 €	171 315 €	39 000 €	49 400 €
Reprise sur provisions	1 964 €	- €	565 €	- €	- €
Produits exceptionnels	- €	- €	96 €	- €	14 300 €
Total recettes réelles	6 826 969 €	7 199 852 €	7 543 497 €	7 641 067 €	7 690 636 €
Excédent de fonctionnement reporté	- €	- €	- €	- €	- €
Opérations d'ordre	18 026 €	20 000 €	13 317 €	20 000 €	13 300 €
Total recettes de fonctionnement	6 844 995 €	7 219 852 €	7 556 814 €	7 661 067 €	7 703 936 €

Epargne brute (hors cessions d'immos et dotations)	1 732 375 €		1 813 952 €		1 305 158 €
---	-------------	--	-------------	--	-------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
		BP 2024	CFU 2024 estimé
Chapitre 20 à 23	Opérations d'équipements	4 202 642 €	2 050 373 €
Chapitre 16	Remboursement du capital de la dette	371 321 €	370 621 €
Chapitres 040, 041	Opérations d'ordres et patrimoniales	485 000 €	358 777 €
Chapitre 27	Prise en charge des déficits d'investissement des budgets annexes	28 000 €	27 550 €
TOTAL		5 086 963 €	2 807 320 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
		BP 2024	CFU 2024 estimé
Chapitre 13	Recettes d'équipement	1 093 996 €	491 181 €
Chapitre 10	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 300 000 €	1 300 000 €
	FCTVA	191 841 €	140 000 €
Chapitre 28	Opérations d'ordre (amortissements)	650 000 €	600 000 €
Chapitre 45	Opérations sous mandats	70 000 €	- €
	Ecritures de régularisation	100 000 €	50 000 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	1 550 000 €	- €
Chapitre 001	Excédent d'investissement reporté	131 126 €	- €
TOTAL		5 086 963 €	2 581 181 €

Déficit d'investissement exercice 2024 (hors excédent d'investissement reporté)	-	226 139 €
--	---	------------------

Enseignements à tirer :

- Les dépenses de fonctionnement augmentent de façon très importante en 2024 (+ 650 k€) tandis que les recettes augmentent moins vite (+ 150 k€)
- La section d'investissement devient déficitaire
- En 2024, la Communauté aura réalisé 2 000 k€ d'investissements

Analyse économique de Brocéliande Communauté

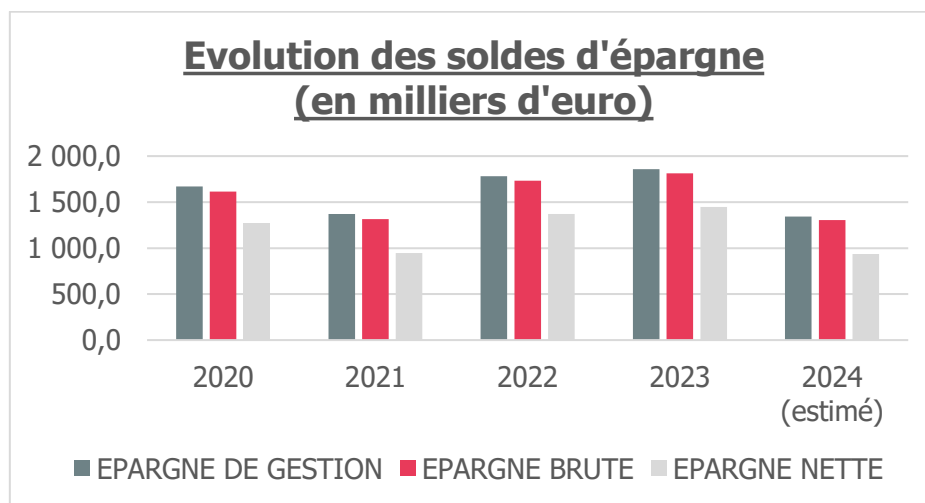
Les soldes de gestion

CONSTITUTION DE L'EPARGNE						
En milliers d'euros	Moyenne 2020-2024	2020	2021	2022	2023	Prévisions 2024
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors cession d'immos)	5,4%	6 236,8	6 241,7	6 827,0	7 543,5	7 690,6
DEPENSES REELLES DE GESTION (hors charges d'intérêts et dotations aux amortissements et provisions)	8,6%	4 565,2	4 869,5	5 045,6	5 686,1	6 347,7
EPARGNE DE GESTION		1 671,6	1 372,2	1 781,4	1 857,4	1 342,9
<i>Evolution</i>	-5,3%	21,7%	-17,9%	29,8%	4,3%	-27,7%
Intérêts remboursés		58,1	56,8	49,0	43,5	37,9
<i>Evolution</i>	-10,2%	#REF!	-2,2%	-13,7%	-11,2%	-13,0%
EPARGNE BRUTE		1 613,5	1 315,4	1 732,4	1 813,9	1 305,1
<i>Evolution</i>	-5,2%	#REF!	-18,5%	31,7%	4,7%	-28,1%
Capital remboursé		348,0	368,7	363,2	366,8	370,6
<i>Evolution</i>	+1,6%	0,9%	5,9%	-1,5%	1,0%	1,0%
EPARGNE NETTE		1 265,5	946,7	1 369,2	1 447,1	934,4
<i>Evolution</i>	-7,3%	#REF!	-25,2%	44,6%	5,7%	-35,4%

L'épargne de gestion de la Communauté de Communes a fortement chuté en 2024. Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé beaucoup moins vite que les dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne nette se situe à 934 K€. Les objectifs fixés dans le pacte fiscal et financier prévoient un niveau d'épargne nette aux environs de 800 k€ sur la durée du pacte.

Fin 2024, le taux d'épargne brute de la Communauté de Communes (Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) s'établit à 16.97% contre 24 % en 2023.



Évolution de la section de fonctionnement

- Dépenses réelles de fonctionnement

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT						
En milliers d'euros	Moyenne 2020-2024	2020	2021	2022	2023	Prévisions 2024
Charges à caractère général		672,3	741,4	870,8	984,2	1 225,0
<i>Evolution</i>	+16,2%	0,4%	10,3%	17,5%	13,0%	24,5%
Charges de personnel		1 247,6	1 349,6	1 432,9	1 595,2	2 148,4
<i>Evolution</i>	+14,6%	9,2%	8,2%	6,2%	11,3%	34,7%
Autres charges de gestion courante		1 007,9	1 107,9	1 074,0	1 406,6	1 266,9
<i>Evolution</i>	+5,9%	3,9%	9,9%	-3,1%	31,0%	-9,9%
Reversement de fiscalité		964,6	1 006,7	1 005,3	1 037,4	1 044,6
<i>Evolution</i>	+2,0%	0,0%	4,4%	-0,1%	3,2%	0,7%
FNGIR		662,6	662,6	662,6	662,6	662,6
<i>Evolution</i>	0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Charges d'intérêts		64,6	56,8	49,0	43,5	37,9
<i>Evolution</i>	-12,5%	-26,2%	-12,1%	-13,7%	-11,2%	-13,0%
Autres dépenses		24,4	1,3	0,0	0,1	0,1
<i>Evolution</i>	-74,7%	343,6%	-94,7%	-100,0%	0,0%	0,0%
Charges de fonctionnement		4 644,0	4 926,3	5 094,6	5 729,6	6 385,5
<i>Evolution</i>	+8,3%	31,0%	6,1%	3,4%	12,5%	11,4%

En 2024, les dépenses de fonctionnement affichent une augmentation de +11.4 % par rapport à 2023 et + 8.3 % par an en moyenne depuis 2020.

Les charges à caractère général connaissent une forte augmentation de 24.5 % entre 2023 et 2024.

Par rapport à 2023, les principales nouvelles dépenses en 2024 concernent les dépenses liées à l'ouverture de la crèche la Cachette (alimentation, animations, petit équipement), l'entretien des terrains de football synthétique, les études (transfert de la compétence assainissement, ABB2, schéma de lecture publique). Le coût des RDVL augmentent de 20 k€ suite au nouveau marché passé en 2024.

Les charges de personnel augmentent de 34.7 % entre 2023 et 2024 (cf. focus ci-après).

Les charges de gestion courante diminuent de 9.9%. En 2023, le budget principal a pris en charge le déficit des budgets annexes (atelier relais notamment) pour 146 k€, le déficit pris en charge en 2024 s'élevait à 16 k€. La participation au Pays a augmenté (+ 22 k€) ainsi que celle versée au SDIS (+ 15 k€).

Les charges d'intérêts diminuent de façon régulière de 13 %.

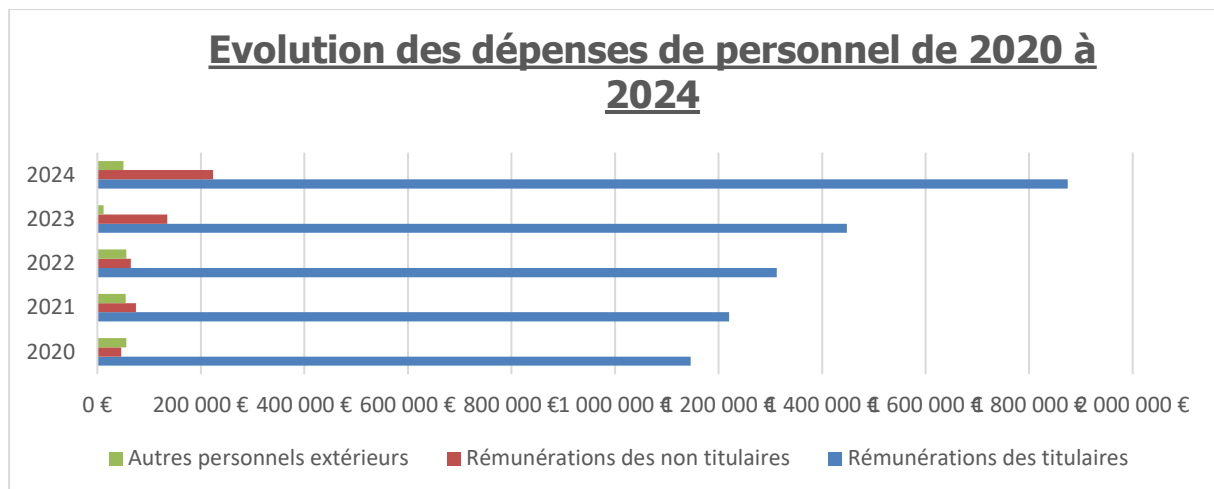
- Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel augmentent de + 14.6 % par an en moyenne sur la période 2020-2024 avec une augmentation de +34.7 % en 2024.

Cette très forte augmentation entre 2023 et 2024 s'explique par :

- L'effet année pleine du recrutement du responsable informatique au 1^{er} février 2023
- Le recrutement d'un second agent au service informatique le 1^{er} juillet 2024
- L'effet année pleine du recrutement du chargé de mission eau
- Le recrutement d'un agent à temps plein au pôle service aux habitants pour assurer le secrétariat du service Petite Enfance et l'appui au responsable de pôle

- Le recrutement de l'équipe de la crèche à Bréal sous Montfort (entre novembre 2023 et mars 2024)
- L'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice en juillet 2023 (+ 1.5 %)



Majoritairement, Brocéliande Communauté a recours à des agents titulaires. Les agents contractuels représentent 16% de l'effectif total.

Brocéliande Communauté compte 49 agents, 36 femmes et 13 hommes dans ses effectifs au 31/12/2024.

Pour 2025, le chapitre 012 consacré aux charges de personnel pourrait progresser d'au moins **218 k€** en raison de :

- L'effet année pleine du recrutement de l'équipe de la crèche à Bréal sous Montfort
- L'effet année pleine du recrutement du chargé de mission « Suivi des équipements communautaires »
- L'effet année pleine du recrutement du second informaticien au sein du service commun informatique, avec une refacturation aux communes membres du service commun
- L'effet année pleine du recrutement d'un agent à temps plein au pôle service aux habitants pour assurer le secrétariat du service Petite Enfance et l'appui au responsable de pôle
- L'effet année pleine de la participation de la collectivité aux titres restaurant à compter de novembre 2024
- Le renouvellement du poste de chargé de mission mobilité
- La revalorisation du régime indemnitaire (25 k€ en 2025, 50 k€ en année pleine)
- La reprise éventuelle de l'agent issu du syndicat intercommunal eau de la Forêt de Paimpont
- L'augmentation de 4 points du taux patronal de la CNRACL (surcoût de 41 000 € estimé)

Par ailleurs, il faudra prévoir le recrutement d'un agent de catégorie A à temps plein sur le budget assainissement et un renforcement du service comptabilité à hauteur de 0.3 ETP.

Des positionnements sont attendus sur des créations de poste ou augmentation de temps de travail dès 2025, qui génèreraient 110 k€ de charges supplémentaires en 2025 et 157 k€ en année pleine :

- Augmentation du temps de travail de la coordination technique du réseau des médiathèques (passage à 21h / semaine)
- Renforcement du service comptabilité à hauteur de 0.2 ETP pour faire face à l'ouverture du Repaire
- Suite au départ en retraite de l'agent en charge des bâtiments et des aménagements touristiques (randonnées, sites sensibles), il est envisagé son remplacement par un technicien bâtiment à temps plein afin de gérer les 26 équipements et bâtiments communautaires (dont le Repaire en 2025) et le recrutement d'un chargé de mission aménagement touristique à mi-temps pour répondre aux exigences du label destination d'excellence
- Recrutement d'une ingénierie touristique durable à temps plein
- Recrutement d'un second agent au Point accueil emploi à mi-temps
- Recrutement d'un agent à mi-temps chargé de la gestion quotidienne du Repaire
- Recrutement d'un agent à temps non complet pour permettre l'accueil d'un enfant en situation de handicap au sein d'un établissement d'accueil du jeune enfant

Service	Poste	Coût salarial (en année pleine)	Financement possible	Financement
Culture	Coordination technique du réseau des médiathèques (21h/semaine Tit)	8 400 €	DRAC	4 200 € année 1 2 500 € année 2 1 700 € année 3 Puis 0
Ressources	Comptabilité (mi-temps Tit)	20 000 €	Budget annexe assainissement + Refacturation aux usagers du Repaire	100% si refacturation totale aux usagers
Service aux habitants	Agent pour accueil enfant en situation de handicap (3 jr/semaine CDD)	27 429 €	CAF	1 300 €
Tourisme	Chargé de mission aménagements touristiques (mi-temps Tit)	21 000 €	Augmentation de la taxe de séjour	
Tourisme	Ingénierie touristique (temps plein Tit)	40 000 €	Augmentation de la taxe de séjour	
Economie – Emploi	Gestionnaire du Repaire (mi-temps Tit)	20 000 €	Refacturation aux usagers du Repaire	100% si refacturation totale aux usagers
Economie – Emploi	Conseiller emploi (mi-temps Tit)	20 000 €		0
TOTAL 2025		156 829 €		45 500 €

Éléments de rémunération, de temps de travail et d'avantages sociaux des agents communautaires

Bilan 2023	
Rémunération principale	890 352.76 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	6 069.72 €
Régime indemnitaire	222 668.21 €
Supplément Familial de Traitement	20 559.93 €
Heures complémentaires brutes rémunérées*	521.22 €

*Le nombre d'heures complémentaires rémunérées s'élève à 42 heures et concerne uniquement l'agent en service commun « secrétariat pour les communes » au titre du travail le samedi. Ce service est refacturé à la commune de Maxent.

Temps de travail

La base annuelle du temps de travail est de 1 607 heures, avec des congés attribués à hauteur de 5 fois la durée hebdomadaire de travail.

Les agents bénéficient, le cas échéant de jours de fractionnement, conformément à la réglementation en vigueur.

Un protocole ARTT a été mis en place le 1^{er} janvier 2020, sur la base d'un temps de travail hebdomadaire de 37h. Les agents éligibles aux RTT bénéficient de 12 jours de RTT / an, dont 3 jours sont imposés par l'employeur.

Protection sociale – Avantages sociaux

- **Complémentaire prévoyance** : La collectivité a signé une convention de participation et participe à ce titre à hauteur de 10 €/mois/agent ayant souscrit à la convention. Le dispositif arrivant à son terme, Brocéliande Communauté adhèrera, à compter du 1^{er} janvier 2025, à la convention de participation mise en place par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine. La participation employeur restera inchangée et fixée à 10 €/mois/agent ayant souscrit à la nouvelle convention.
- **Complémentaire santé** : depuis le 1^{er} janvier 2023, la collectivité participe à hauteur de 15 €/mois/agent ayant un contrat de santé labellisé.
- **Titres-restaurant** : mise en place effective au 1^{er} novembre 2024 – la valeur faciale du titre a été fixé à 7 € dont 4 € pris en charge par l'employeur (57.14%)
- **Adhésion au COS BREIZH** : participation à hauteur de 7 790 € en 2024, pas de cotisation pour les agents.

Télétravail

- Validation en 2023 d'un protocole de télétravail suite à une expérimentation menée au sein des services communautaires post période Covid_19.

Mobilité – déplacements domicile-travail

- Brocéliande Communauté participe aux frais de transport en commun des agents à hauteur de 75 %. Quatre agents sont concernés en 2024
- Le forfait mobilité a été mis en place le 1er janvier 2022 et permet de verser une aide financière comprise entre 100 et 300 € par an aux agents qui utilisent leur vélo ou le covoiturage pour leurs trajets. En 2024, dix-huit agents en bénéficieront.

Ergonomie

Dans un souci d'améliorer la qualité de vie au travail et de prévenir les troubles musculosquelettiques, Brocéliande Communauté a complété ses investissements engagés en 2023 dans des équipements ergonomiques (sièges, bureaux, souris, claviers, supports de PC

ergonomiques...) à hauteur de 3 300 € en 2024. Une enveloppe complémentaire sera proposée en 2025.

Mutualisation

Mutualisation de services
Service commun communautaire « Instruction du droit des sols »
563 actes instruits en 2023 pour le compte des communes
Service commun communautaire « Secrétariat pour les communes »
Maintien d'un service pour la commune de Maxent à raison de 9h/semaine
Service commun communautaire « Commande publique »
En 2023 : <ul style="list-style-type: none"> - 27 procédures de mise en concurrence représentant 47 marchés passés pour les communes - 11 procédures de mise en concurrence représentant 17 marchés pour Brocéliande Communauté
Service commun informatique
Cinq collectivités associées (Brocéliande Communauté, Bréal-sous-Montfort, Maxent, Plélan-le-Grand, Saint-Thurial) Création d'un second poste d'informaticien en juillet 2024 ce qui porte l'effectif du service à 2 ETP
Réseau d'échanges entres services des collectivités
<ul style="list-style-type: none"> - A destination des DGS – Secrétaires de Mairie -2024 Réunions trimestrielles d'échanges de pratique et de méthodologie avec les DGS : <ul style="list-style-type: none"> o <u>Gouvernance</u> : Anticipation du transfert de la compétence Assainissement, préparation de la clause de revoyure du Pacte Fiscal et Financier 2022-2026, préparation de la révision des statuts et de l'intérêt communautaire o <u>Ressources Humaines</u> : Recrutements communautaires, prévoyance, mise en des titres-déjeuner (en lien avec les responsables RH) o <u>Contractualisation</u> : CRTE, Contrat départemental de solidarités territoriales, Bien vivre partout en Bretagne o <u>Transition</u> : Etude de planification énergétique o <u>Urbanisme</u> : Pouvoir de police spéciale publicité extérieure o <u>Informatique</u> : Cybersécurité, bilan, renforcement du service commun o <u>Social</u> : Ouverture d'un Espace France Service, ouverture de la crèche à Bréal-sous-Montfort o <u>Culture</u> : Schéma de lecture <p>Concernant le transfert de la compétence « assainissement, 3 réunions spécifiques ont été organisées en présence du Conseiller aux Décideurs locaux</p> - A destination des agents communaux en charge de l'urbanisme-2024 : → Deux « Petits ateliers de l'Urba » sur des thèmes variés : <ul style="list-style-type: none"> o Avancement de la révision du SCOT (et du ZAN) o Les évolutions du PLUi en cours et à venir o Gestion des inondations en urbanisme : La révision du PPRI et le dispositif ALABRI o Décentralisation de la police de la publicité et ses effets : L'instruction des autorisations d'enseignes et de publicité o Procédure de gestion des haies bocagères et règlementation de l'arbre et des espaces boisés

- Actualités autour des outils d’instruction : dématérialisation de l’urbanisme et mis à jour des conventions de service commun
- Les nouvelles formes d’habitat
- Actualité réglementaire
- **A destination des services techniques :**
 - Plusieurs réunions avec les services techniques des communes au cas par cas :
 - Maintenance des équipements – Réseau de chaleur Paimpont / Pôle Petite Enfance Bréal-sous-Montfort
 - Entretien des Terrains de football synthétiques (Bréal-sous-Montfort et Treffendel)
 - Gestion des stations d’épuration – 8 communes – Rencontres d’échanges technique sur la fonction de l’Assainissement Collectif
- **A destination du réseau des médiathèques - 2023**
 - 10 réunions de réseau des médiathécaires
 - 4 réunions techniques sur le catalogage
 - 2 réunions du groupe Numérique
 - 2 temps de travail pour le Schéma de lecture publique
 - 7 formations MDIV suivies par au moins un agent du réseau (4 agents et 1 bénévole formés)
 - 46 animations communautaires dans les médiathèques (résidences d’artistes, semaine de la petite enfance, ...) mais 130 en incluant les bébé lecteurs
 - 12 600 prêts/retours ont transité via la navette

Mutualisation de matériels	
Brocéliande Communauté a fait l’acquisition de matériels techniques qu’elle met gratuitement à disposition des communes du territoire	
Matériel	Coût de la maintenance en 2023 (en TTC)
Deux désherbeuses à eau chaude	3 705.80 €
Deux broyeurs de végétaux	1 257.95 €
Une tondeuse autoportée	1 148.11 €
Des barrières (150)	0 €
Un aérateur pour les terrains de football enherbés	0 €
Un enfouisseur de pierres	0 €
Une tarière thermique	280.95 €
3 radars pédagogiques	0 €
5 chalets en bois	0 €

- L'établissement d'accueil du jeune enfant à Plélan-le-Grand (année 2023)

Dépenses 2023		Recettes 2023	
Refacturation mairie de Plélan le Grand	8 500,00 €	Participation des familles	62 277,27 €
Frais de personnel permanent	271 430,18 €	CAF - Prestation de service et bonus CTG 2023	174 330,20 €
Frais de personnel - remplacements			
Frais de personnel fonction support			
Alimentation	20 847,14 €	Remboursé arrêt de travail	1 337,38 €
Frais divers (téléphone, copieur, logiciel, maintenance, formations, couches...)	15 593,26 €	MSA - PSU	2 821,78 €
Animations	2 835,04 €		
TOTAL	319 205,62 €	TOTAL	240 766,63 €
	Reste à charge		78 438,99 €
	Coût du multi accueil par heure facturée		9,33 €
	Reste à charge par heure facturée		2,29 €

Le taux de fréquentation au sein de la structure s'élève en 2023 à 79 % contre 76 % en 2022.

Le reste à charge pour la collectivité s'élève à 78 500 € soit un reste à charge de 2.29 €/heure.

- Les reversements de fiscalité

Le Pacte fiscal et financier voté en juillet 2022 a réparti l'enveloppe de la **Dotations de Solidarité Communautaire (DSC)** selon les critères suivants, et en conformité avec la loi de finance pour 2020 :

- Écart au revenu par habitant moyen : 51.2 %
- Poids de la population DGF : 32.6 %
- Écart du potentiel financier par rapport à la moyenne de la Communauté : 9.3 %
- Reversement d'IFER aux communes concernées : 4.3 %
- Garantie de ressources pour les communes de Monterfil (7 000 €) et Saint Péran (18 000 €) : 2.6 %

Le Pacte Fiscal et Financier a acté la création d'un nouveau reversement complémentaire, intégré à l'enveloppe de DSC, de 20 % des IFER issus des parcs éoliens antérieurs à 2019 permettant à la fois une équité de traitement pour les communes du territoire accueillant des éoliennes et de limiter les pertes résultant de l'introduction des nouveaux critères de DSC pour les communes de Plélan-le-Grand et Treffendel.

Pour l'année 2024, Brocéliande Communauté a ainsi versé 43 472 € au profit des communes de Maxent, Plélan-le-Grand et Treffendel.

		Répartition IFER 2023	Répartition IFER 2024
Communes	Maxent	9 792 €	10 032 €
	Plélan	19 584 €	20 064 €
	Treffendel	13 056 €	13 376 €

Pour 2025, le montant de la DSC sera stable pour les communes de Bréal-sous-Montfort, Monterfil, Paimpont, St Péran et St Thurial.

Concernant les communes de Maxent, Plélan-le-Grand et Treffendel, il sera ajusté en fonction de l'actualisation annuelle sur la base du montant de Kilowatt de puissance électrique installé (montant 2024 : 8,36 €/KWH installé, le montant 2025 n'est pas connu à ce jour).

Pour mémoire, le tableau de versement de fiscalité pour 2024 :

Communes	Attribution de compensation	Dotations de solidarité communautaire
Bréal-sous-Montfort	-70 335,99 €	276 214 €
Maxent	-9 887,30 €	86 821 €
Monterfil	-16 958,48 €	73 094 €
Paimpont	-4 388,74 €	87 384 €
Plélan-le-Grand	59 268,23 €	211 053 €
Saint-Péran	-16 837,05 €	38 965 €
Saint-Thurial	-4 435,00 €	98 984 €
Treffendel	-1 507,55 €	75 295 €
Total	-65 081,88 €	947 810 €

La CLECT s'est réunie le 09 septembre 2024 et a conclu, à la majorité, à la révision libre de l'attribution de compensation de Bréal-sous-Montfort au titre de la compétence « petite enfance ». Le Conseil Communautaire sera amené à se prononcer sur cette demande de révision, dans les conditions de majorité requises, le 4 novembre prochain.

- Les participations aux Syndicats

Brocéliande Communauté du fait des compétences exercées adhère à un certain nombre de syndicats mixtes.

Ces syndicats ne lèvent pas l'impôt et leurs recettes proviennent pour l'essentiel des participations versées par leurs membres et des subventions reçues en fonction des projets qu'ils mènent.

Ces participations, pour la plupart versées sur la section de fonctionnement, deviennent de plus en plus importantes pour l'intercommunalité et doivent être prises en compte pour l'avenir.

Les participations obligatoires devraient augmenter fortement en 2025 suite à la hausse de la participation auprès du Pays de Brocéliande consécutive à la participation de Brocéliande Communauté aux dispositifs CEP (conseil en énergie partagé) et SPRH (service public de rénovation de l'habitat).

STRUCTURES	2022	2023	2024	2025 (estimation)
Cdg35 - RGPD	6 099 €	6 508 €	7 000 €	7 500 €
CIAS	64 252 €	69 036 €	13 542 €	- €
Destination Brocéliande	40 165 €	46 000 €	55 380 €	55 380 €
Eaux & Vilaine	81 657 €	122 031 €	117 281 €	117 281 €
Grand bassin de l'Oust	9 246 €	10 956 €	13 953 €	17 624 €
Mégalis Bretagne	18 083 €	15 061 €	11 282 €	16 000 €
Pays de Brocéliande	121 063 €	133 500 €	162 521 €	154 000 €
Pays de Brocéliande (CEP)	-	-	-	17 000 €
Pays de Brocéliande (SPRH hors subvention ANAH)	-	-	-	47 000 €
Pays de Brocéliande Mutualisation géomaticien	6 257 €	9 000 €	9 500 €	9 500 €
SDE 35	5 400 €	7 368 €	8 005 €	8 500 €
SDE 35 - Plan de corps de rue simplifié	- €	- €	5 752 €	- €
SDIS	298 632 €	310 750 €	324 502 €	330 992 €
Smictom – Territoire économe en ressource	- €	2 128 €	354 €	- €
TOTAL	634 551 €	732 338 €	729 071 €	780 777 €

Brocéliande Communauté adhère également aux différents syndicats d'eau potable (CEBR, SMEFP, SIAEP de Brocéliande) pour lesquels aucune participation communautaire n'est versée.

- Les adhésions aux associations

Le montant des adhésions aux associations devrait rester stable en 2025.

Entité	Objet	2022	2023	2024	2025 (estimation)
Intercommunalité de France	Gouvernance	2 013	2 100	2 129	2 200
Agv35	Habitat	1 882	1 882	1 882	1 882
Alliance Inter métropolitaine Loire Bretagne	Gouvernance	2 878	2 900	2 903	2 950
AMF 35	Gouvernance	901	909 €	910	920
Aric	Formation Élus	5 000	5 000	5 000	5 000
Association des techniciens des bassins versants bretons	Transitions	-	20	20	20
Bruded	Transitions	3 834	3 867	3 871	3 900
Centre français copies	Moyens généraux	418	450	610	650
Chérubins	Social	6 819	10 883	2 720	-
Cos breizh	Personnel	7 206	6 765	7 790	9 000
Espace des sciences	Réseau Médiathèques	-	-	40	40
Fédération France Cyclotourisme	Labellisation base VTT	390	390	390	390
Fondation patrimoine	Patrimoine	600	600	600	600
Observatoire de l'environnement	Transitions	959	959	967	970
Réseau finances publiques	Moyens généraux	330	330	330	330
Réseau spéf Bretagne	Emploi	730	730	1 144	1 200
RESECO			600	600	600
Triolet 24	Plan musique	5 774	6 348	4 888	5 500
We Ker	Emploi	28 755	29 001	30 968	33 000
Agorastore	Moyens généraux	516	516	516	516
TOTAL ANNUEL		68 104 €	71 889 €	68 278 €	69 668 €

- Recettes réelles de fonctionnement

EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT						
En milliers d'euros	Moyenne 2020-2024	2020	2021	2022	2023	Prévisions 2024
Contributions directes - compensations		4 594,3	4 588,0	5 062,1	5 530,6	5 567,2
<i>Evolution</i>	+4,9%	3,8%	-0,1%	10,3%	9,3%	0,7%
DGF		641,3	668,4	646,1	648,4	692,2
<i>Evolution</i>	+1,9%	7,2%	4,2%	-3,3%	0,4%	6,8%
Autres dotations et versements de l'Etat		501,4	425,9	482,7	713,2	714,2
<i>Evolution</i>	+9,2%	60,1%	-15,1%	13,3%	47,8%	0,1%
Ressources liées à la péréquation horizontale		223,3	238,8	234,3	230,8	217,0
<i>Evolution</i>	-0,7%	12,3%	6,9%	-1,9%	-1,5%	-6,0%
Autres recettes		385,6	320,6	401,8	420,5	499,9
<i>Evolution</i>	+6,7%	#REF!	-16,9%	25,3%	4,7%	18,9%
Produits de fonctionnement		6 345,9	6 241,7	6 827,0	7 543,5	7 690,6
<i>Evolution</i>	+4,9%	9,5%	-1,6%	9,4%	10,5%	1,9%

Les produits de fonctionnement augmentent légèrement en 2024 par rapport à 2023 du fait notamment :

- de l'ouverture de la crèche la Cachette (participation des familles + participation CAF) : + 200 k€
- de la hausse de la fraction de TVA : + 103 k€
- de la hausse de la DGF : + 44 k€

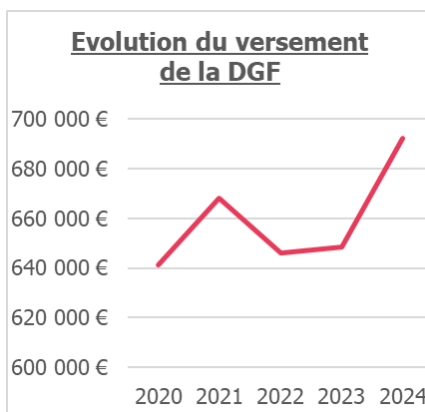
En 2023, le budget annexe ZA Brocéliande avait remboursé au budget principal l'avance versée en 2021 (- 100 k€). Le montant du FPIC est en baisse (- 14 k€).

- **La Dotation Globale de Fonctionnement**

Après une légère augmentation en 2023 (+ 2 000 €), la DGF a fortement augmenté en 2024 (+ 42 000 €)

Le coefficient d'intégration fiscale de Brocéliande Communauté a pourtant légèrement diminué en 2024 (0.44251 en 2024 contre 0.449476 en 2023). La hausse est due à l'augmentation de l'enveloppe globale de la DGF décidée en 2024 (+ 320 millions par rapport à 2023).

Décomposition	2021	2022	2023	2024
Dotation de base	131 268 €	126 852 €	127 946 €	142 371 €
Dotation de péréquation	344 273 €	330 632 €	332 912 €	365 461 €
Dotation d'intercommunalité	475 541 €	457 484 €	460 858 €	507 832 €
Compensation part salaires	192 830 €	188 600 €	187 505 €	184 402 €
Dotation de compensation	192 830 €	188 600 €	187 505 €	184 402 €
Dotation Globale de Fonctionnement	668 371 €	646 084 €	648 363 €	692 234 €
	4,23%	-3,33%	0,35%	6,77%



- Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. En 2023, ce fonds était doté d'1 milliard d'euros.

Le bloc communal (communes + communauté) est resté bénéficiaire au titre du FPIC en 2024 pour un montant total de 490 571 € (-4.4 % par rapport à 2023). La répartition entre commune membres de l'EPCI est effectuée en fonction de la population DGF et du potentiel financier / habitant.

Répartition du reversement du FPIC						
Communes	2020	2021	2022	2023	2024	2020-2024
Bréal-sous-Montfort	83 702 €	86 502 €	91 478 €	87 358 €	84 583 €	1%
Maxent	25 609 €	25 492 €	26 214 €	24 581 €	23 979 €	-6%
Monterfil	23 686 €	24 150 €	24 410 €	22 741 €	22 159 €	-6%
Paimpont	27 183 €	28 517 €	29 591 €	28 401 €	28 582 €	5%
Plélan-le-Grand	57 670 €	59 068 €	60 865 €	57 327 €	53 468 €	-7%
Saint-Péran	8 108 €	8 236 €	8 543 €	7 997 €	7 681 €	-5%
Saint-Thurial	33 349 €	33 716 €	34 808 €	32 745 €	32 211 €	-3%
Treffendel	20 717 €	21 492 €	22 691 €	21 488 €	20 825 €	1%
Total communes	280 024 €	287 173 €	298 600 €	282 638 €	273 488 €	-2%
Communauté de Communes	223 343 €	238 818 €	234 324 €	230 760 €	217 083 €	-3%
Total bloc communal	503 367 €	525 991 €	532 924 €	513 398 €	490 571 €	-3%
Rang du dernier éligible métropole	745	745	745	745	745	
Rang de l'ensemble intercommunal	490	492	499	489	584	

- La fiscalité locale

Globalement, la fiscalité et les compensations de l'État sont en augmentation de 1 % par rapport à 2023.

RECETTES FISCALES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES				
Produits	2021	2022	2023	Prévisionnel 2024
TH	101 168 €	105 515 €	121 694 €	105 137 €
	-95,04%	4,30%	15,33%	-14,65%
TFB	96 781 €	173 375 €	188 818 €	198 682 €
	-5,33%	79,14%	8,91%	5,31%
TFNB	23 084 €	23 982 €	25 687 €	26 675 €
	0,23%	3,89%	7,11%	3,85%
TAXE ADDITIONNELLE FNB	12 689 €	14 368 €	15 525 €	16 181 €
	-0,81%	13,23%	8,05%	4,69%
TASCOM	160 677 €	162 398 €	196 251 €	185 124 €
	-3,00%	1,07%	20,85%	-6,85%
IFER	273 342 €	294 581 €	332 807 €	341 129 €
	3,98%	7,77%	12,98%	2,71%
CVAE	686 585 €	726 208 €	- €	- €
	-9,43%	5,77%	0,00%	
CFE	849 480 €	869 311 €	963 002 €	968 442 €
	-28,05%	2,33%	10,78%	0,57%
Autres impôts locaux ou assimilés	10 672,00 €	88 771,00 €	71 186,00 €	10 000,00 €
	-79,07%	731,81%	129,63%	-85,95%
Taxe GEMAPI	0,00 €	0,00 €	100 320,00 €	99 417,00 €
			0,00%	-0,90%
Taxe de séjour	26 677,56 €	41 509,10 €	98 660,37 €	60 000,00 €
		55,60%	137,68%	-39,19%
TOTAL RECETTES	2 241 156 €	2 500 018 €	2 113 950 €	2 010 787 €
Compensation TF	7 054 €	7 395 €	10 209 €	8 601 €
Compensation fraction de TVA	2 034 725 €	2 229 659 €	2 270 572 €	2 393 949 €
Compensation CVAE			770 569 €	807 658 €
Compensation CFE	331 738 €	366 508 €	432 597 €	435 263 €
TOTAL RECETTES	4 614 673 €	5 103 580 €	5 597 897 €	5 656 258 €
	0,44%	10,59%	9,69%	1,08%

Depuis 2021, Brocéliande communauté ne perçoit plus le montant de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales.

La base de TH ne concerne que les résidences secondaires.

Brocéliande Communauté est compensée par une fraction de TVA reversée par l'État. Le montant du reversement estimé en 2024 est de 2 393 949 € (+ 123 000 € par rapport à 2023).

Par ailleurs, l'article 29 de la loi de Finances 2021 prévoit la prise en charge, par l'État, de la réduction de moitié de la CFE et de la Taxe sur le Foncier Bâti des établissements industriels. Cette baisse donne lieu à une compensation sur les 50 % de base perdue par une allocation compensatrice (basée sur le taux TFPB ou CFE 2020).

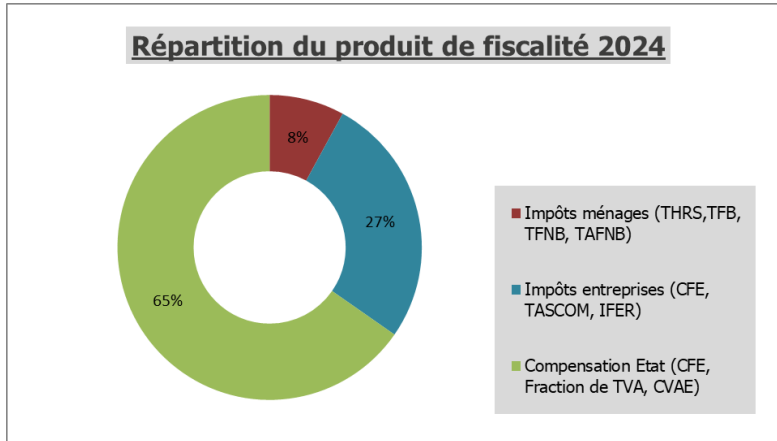
Cette compensation est dynamique sur les bases (elle s'adapte en fonction des bases des établissements industriels, tous les ans).

En 2024, la compensation pour la CFE s'est élevée à 435 263 € et la compensation pour le FB s'est élevée à 8 601 €.

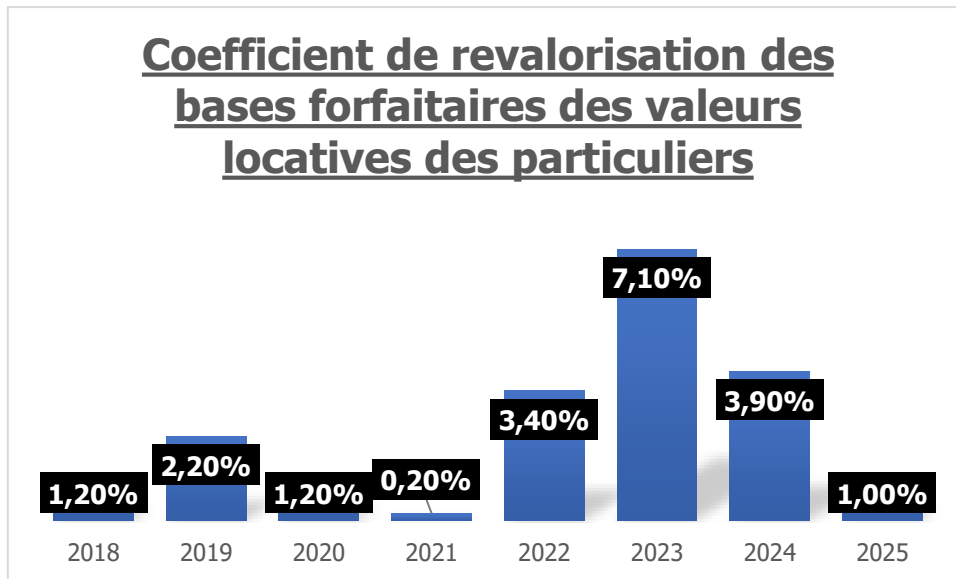
Brocéliande Communauté voit son pouvoir de taux s'éroder, la collectivité a désormais la main sur les taux de CFE, Foncier Bâti et non bâti, et sur le taux de TH sur les résidences secondaires.

La part des impôts ménages et entreprises qui s'équilibrait auparavant à 50 %-50 % a été totalement modifiée.

Désormais, les impôts ménages représentent 8 %, les impôts entreprises 27 % et les compensations de l'État représentent 65 % des recettes.



En 2025, le taux de revalorisation des bases des valeurs locatives des particuliers est estimé à 1 %.



Les produits prévisionnels attendus en 2025, avec une revalorisation des bases ménages de 1 % et des taux stables, s'établiraient comme suit :

	Bases prévisionnelles	Taux 2025 proposés	Produit
TH	979 599,00 €	10,84%	106 189 €
TFB	16 584 200,00 €	1,21%	200 669 €
TFNB	976 165,00 €	2,76%	26 942 €
CFE	4 026 870,00 €	24,29%	978 127 €
TOTAL			1 311 926 €

Le Pacte fiscal et financier prévoyait une hausse d'1 point de la TFB sur 2 années (0.5 point en 2022 et 0.5 point en 2023).

La 1^{ère} hausse de 0.5 point a été votée en 2022 mais pas en 2023, ni en 2024, au vu des excellents résultats et de la forte hausse des bases d'imposition.

Au vu du contexte d'augmentation des charges et de la contribution au déficit public annoncée, la commission doit se positionner sur l'évolution ou non du taux de TFB et de CFE.

TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales)

Brocéliande Communauté perçoit la TASCOM, taxe due par les entreprises qui exploitent un commerce de détail de plus de 400 m² et dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est au moins égal à 460 000 €. Cinq entreprises du territoire sont assujetties à cette taxe pour un montant annuel moyen de 162 000 €.

La collectivité dispose d'une marge de manœuvre pour faire progresser, le cas échéant, les recettes provenant de cette taxe, via son coefficient multiplicateur (recettes supplémentaires potentielles : + 30 000 € par an) qui peut atteindre 1.2 maximum.

Le Conseil Communautaire a validé une première augmentation de la TASCOM en 2024 en portant le coefficient multiplicateur à 1.05.

Ce coefficient ne peut pas varier de plus de 0.05 chaque année

Il est proposé de procéder à une 2^{ème} augmentation en 2025 en le portant à 1.10.

Taxe GEMAPI

Par délibération du 19 septembre 2022, les élus communautaires ont voté l'instauration de la taxe GEMAPI (taxe pour la gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations). Elle a été mise en place par la loi MAPTAM de 2014 et permet le financement de toutes les actions liées à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Son instauration est facultative.

Les ressources doivent être exclusivement affectées aux dépenses relatives à l'exercice de la compétence. La taxe GEMAPI ne peut couvrir que les coûts prévisionnels annuels résultants de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de préventions des inondations à savoir :

- Les charges de fonctionnement et d'investissement afférentes à l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- Les charges de fonctionnement et d'investissement afférentes à l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès qui y mènent ;
- Les charges de fonctionnement et d'investissement afférentes à la défense contre les inondations et contre la mer.

Le montant levé par la taxe GEMAPI ne peut excéder 40 € par habitant (population DGF).

Pour 2025, le coût total à la charge de Brocéliande Communauté est estimé à 151 825 €.

	GEMA	PI
SMGBO	17 264 €	
Eaux & Vilaine	111 604 €	5 677 €
Brocéliande Communauté (poste Eau)	17 280 €	
Sous-total	146 148 €	5 677 €
TOTAL PRÉVISIONNEL GEMAPI	151 825 €	

La totalité des charges des syndicats ne peut être recouvrée par le biais de la taxe GEMAPI, certaines dépenses n'étant pas éligibles.

Le montant annuel des charges à recouvrer en 2025 est estimé à 106 450 €.

	GEMA	PI
SMGBO	11 719 €	
Eaux & Vilaine	71 774 €	5 677 €
Brocéliande Communauté (poste Eau)	17 280 €	
Sous-total	100 773 €	5 677 €
TOTAL PRÉVISIONNEL À RECOUVRER	106 450 €	

Le produit de la taxe voté par la collectivité est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes procurées par chacune de ces taxes. Toutefois, une exonération de taxe Gemapi est accordée aux organismes HLM et à leurs occupants.

Recettes fiscales attendues en 2025

Pour 2025, les recettes fiscales et les reversements attendus s'établiraient comme suit en tenant compte de la seule augmentation des bases de valeurs locatives (sans tenir compte de l'évolution du nombre d'habitations et d'entreprises) :

RECETTES FISCALES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES					
Produits	2021	2022	2023	Prévisionnel 2024	Prévisionnel 2025
TH	101 168 €	105 515 €	121 694 €	105 137 €	106 189 €
	-95,04%	4,30%	15,33%	-14,65%	1,00%
TFB	96 781 €	173 375 €	188 818 €	198 682 €	200 669 €
	-5,33%	79,14%	8,91%	5,31%	1,00%
TFNB	23 084 €	23 982 €	25 687 €	26 675 €	26 942 €
	0,23%	3,89%	7,11%	3,85%	1,00%
TAXE ADDITIONNELLE FNB	12 689 €	14 368 €	15 525 €	16 181 €	17 000 €
	-0,81%	13,23%	8,05%	4,69%	5,06%
TASCOM	160 677 €	162 398 €	196 251 €	185 124 €	195 000 €
	-3,00%	1,07%	20,85%	-6,85%	5,33%
IFER	273 342 €	294 581 €	332 807 €	341 129 €	350 000 €
	3,98%	7,77%	12,98%	2,71%	2,60%
CVAE	686 585 €	726 208 €	- €	- €	- €
	-9,43%	5,77%	0,00%		
CFE	849 480 €	869 311 €	963 002 €	968 442 €	978 127 €
	-28,05%	2,33%	10,78%	0,57%	1,00%
Autres impôts locaux ou assimilés	10 672,00 €	88 771,00 €	71 186,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
	-79,07%	731,81%	129,63%	-85,95%	0,00%
Taxe GEMAPI	0,00 €	0,00 €	100 320,00 €	99 417,00 €	106 450,00 €
			0,00%	-0,90%	7,07%
Taxe de séjour	26 677,56 €	41 509,10 €	98 660,37 €	60 000,00 €	60 000,00 €
		55,60%	137,68%	-39,19%	0,00%
TOTAL RECETTES	2 241 156 €	2 500 018 €	2 113 950 €	2 010 787 €	2 050 376 €
Compensation TF	7 054 €	7 395 €	10 209 €	8 601 €	8 601 €
Compensation fraction de TVA	2 034 725 €	2 229 659 €	2 270 572 €	2 393 949 €	2 393 949 €
		9,58%	1,83%	4,52%	
Compensation CVAE			770 569 €	807 658 €	807 658 €
Compensation CFE	331 738 €	366 508 €	432 597 €	435 263 €	435 263 €
TOTAL RECETTES	4 614 673 €	5 103 580 €	5 597 897 €	5 656 258 €	5 695 847 €
	0,44%	10,59%	9,69%	1,08%	0,70%

Évolution de la section d'investissement

DEPENSES ET RECETTES D'EQUIPEMENT DU BUDGET PRINCIPAL					
	2020	2021	2022	2023	2024 (estimation)
DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 680,3	2 042,7	2 698,1	2 488,0	2 050,4
RECETTES D'EQUIPEMENT	461	363	501	618	491
BESOIN DE FINANCEMENT	1 219	1 680	2 197	1 870	1 559

En 2024, le niveau de dépenses d'investissement de la Communauté devrait s'établir aux environs de 2 050 K€ soit un **taux de réalisation de 49 %**.

Ces dépenses d'investissement concernent principalement :

- Les travaux du Repaire : 500 k€
- Les travaux du multi-accueil à Bréal sous Montfort : 435 k€
- L'aménagement de l'îlot du Chatelet : 312 k€
- Le versement de fonds de concours aux communes membres : 300 k€
- La poursuite du développement du Très Haut Débit : 159 k€
- Les travaux d'éclairage public rue des Entrepreneurs à Bréal-sous-Montfort : 72 k€
- Le pass commerce : 60 k€
- Les frais de maîtrise d'œuvre pour la base VTT à St Thurial : 51 k€

Les principales opérations reportées, décalées ou qui n'ont pas fait l'objet de dépenses en 2024 :

- Les travaux du Repaire : 668 k€
- Base VTT à St Thurial : 250 k€
- Fonds de concours logements sociaux : 152 k€
- L'aménagement de l'îlot du Chatelet : 133 k€
- Etudes pour le transfert de la compétence assainissement collectif (imputés en section de fonctionnement) : 126 k€
- OPAH : 98 k€
- Aménagement des sites sensibles : 36 k€
- Aides directes aux agriculteurs : 15 k€
- Signalétique de zones : 15 k€
- Aires d'accueil de gens du voyage : 4 k€

- Les fonds de concours
- Les fonds de concours thématiques 2022-2026

Les Communes peuvent solliciter la Communauté sur des fonds de concours thématiques (la Communauté → les communes) relatifs à sept domaines d'intervention :

- Les travaux d'accessibilité,
- La modernisation et l'extension des réseaux d'éclairage public
- Les économies d'énergie dans les bâtiments publics,
- La vie socioculturelle
- La défense incendie
- La mobilité
- Le secteur sanitaire et social

COMMUNES	Enveloppe PFF 2022-2026	Sollicité	Non sollicité	Versé	Reste à verser
Bréal-sous-Montfort	198 692,00 €	189 511,97 €	9 180,03 €	96 295,48 €	102 396,52 €
Maxent	72 550,00 €	12 710,81 €	59 839,19 €	10 915,33 €	61 634,67 €
Monterfil	65 726,00 €	- €	65 726,00 €	- €	65 726,00 €
Paimpont	82 449,00 €	82 449,00 €	- €	48 057,78 €	34 391,22 €
Plélan-le-Grand	137 114,00 €	137 114,00 €	- €	68 557,00 €	68 557,00 €
Saint-Péran	39 165,00 €	39 164,38 €	0,62 €	19 581,00 €	19 584,00 €
Saint-Thurial	88 685,00 €	88 685,00 €	- €	88 685,00 €	- €
Treffendel	65 620,00 €	11 679,06 €	53 940,94 €	8 891,27 €	56 728,73 €
TOTAL	750 000,00 €	561 314,22 €	188 686,78 €	340 982,86 €	409 018,14 €

- Les fonds de concours liés aux logements sociaux 2022-2026

COMMUNES	Rénovation de logements communaux Montant Sollicité	Construction de logements sociaux Montant sollicité	Total sollicité	Versé	Reste à verser
Bréal-sous-Montfort			- €		- €
Maxent			- €		- €
Monterfil	15 000,00 €		15 000,00 €		15 000,00 €
Paimpont		15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	- €
Plélan-le-Grand	3 000,00 €	30 000,00 €	33 000,00 €	3 000,00 €	30 000,00 €
Saint-Péran	3 000,00 €		3 000,00 €		3 000,00 €
Saint-Thurial	1 000,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €
Treffendel			- €		- €
TOTAL	22 000,00 €	45 000,00 €	67 000,00 €	18 000,00 €	49 000,00 €

Situation de l'endettement

ENDETTEMENT AU 31/12/N BUDGET PRINCIPAL					
	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de dette (en K€)	4 026,00 €	3 674,88 €	3 320,51 €	2 962,88 €	2 601,94 €
Capacité de désendettement (en années)	2,5	2,8	1,9	1,8	1,9

De l'évolution des investissements découle directement l'évolution de l'encours de dette. En effet, en finances locales l'emprunt fait office de réelle variable de bouclage au financement des investissements des collectivités.

Fin 2024, **l'encours de dette sur le budget principal s'établit à 2 601 k€** soit une capacité de désendettement (c'est-à-dire la durée exprimée en année que la Communauté de Communes mettrait à rembourser sa dette après avoir honoré toutes les dépenses courantes) de moins de **2 années. Le seuil d'alerte est de 8 à 10 années.**

EMPRUNTS EN COURS AU 31/12/2024					
	Montant	Taux fixe	Remboursement de capital 2024	Capital restant au 31/12/2024	Date de la dernière échéance
CMB	4 000 000,00 €	1,28%	260 372 €	2 425 953 €	28/08/2033
Crédit Agricole	1 500 000,00 €	1,87%	100 565 €	175 989 €	30/07/2026
Caisse d'Epargne (budget atelier relais)	750 000,00 €	4,38%	37 500 €	- €	25/08/2024

Par ailleurs, dans le cadre de la compétence communautaire « maison des associations communautaires » de Saint Péran, Brocéliande Communauté rembourse à la commune de Saint Péran les annuités de l'emprunt contracté par Saint-Péran pour l'acquisition du bâtiment (145 K €).

En 2024, Brocéliande Communauté a remboursé 859.22 € au titre des intérêts et 9 620.66 € pour le capital. L'emprunt se termine en 2025.

Les budgets annexes

- Budget ZA Brocéliande

Les principales dépenses en 2024 se sont concentrées sur la ZA Hindré avec le démarrage de la phase 2 (travaux de finition) du Hindré 3 et les travaux de viabilisation de l'impasse des Lavandes.

PRINCIPALES DEPENSES SUR LES ZONES D'ACTIVITES EN 2024 (au 15/10/2024)		
Zone d'activités	Nature des dépenses	Montant HT
ZA HINDRE - BREAL-SOUS-MONTFORT	Travaux de viabilisation	694 789,77 €
	Frais de maîtrise d'oeuvre et de bornage	29 208,83 €
ZA CHATELET - ST THURIAL	Frais de maîtrise d'oeuvre	20 573,65 €
ZA TREFFENDEL		
ZA DES GRANDS CHENES - PLELAN LE GRAND	Frais de maîtrise d'oeuvre et de bornage	
ZA DES NOES - PLELAN LE GRAND	Travaux de viabilisation - extension de voie	2 215,20 €
	Frais de maîtrise d'oeuvre et de bornage	9 749,94 €
TOTAL		756 537,39 €

Brocéliande Communauté a vendu 5 terrains en 2024.

VENTES DE TERRAINS SUR LES ZONES D'ACTIVITES EN 2024 (au 23/10/2024)			
Zone d'activités	Entreprises	Surfaces vendues	Montant HT
ZA HINDRE - BREAL-SOUS-MONTFORT	SCI LA BRIZARDAIS	1 171	23 420,00 €
ZA CHATELET - ST THURIAL	SCI LARENT	200	3 000,00 €
ZA DES GRANDS CHENES - PLELAN LE GRAND			
ZA DES NOES - PLELAN LE GRAND	SCI MANOES	4 158	58 512,00 €
	SARL MICKBATI	3 337	46 968,00 €
	BAM	14 916	296 740,00 €
TOTAL		23 782	428 640,00 €

Orientations 2025 sur le budget annexe ZA Brocéliande

- PA HINDRÉ 3 (impasse des Lavandes) : études et travaux : 275 k€
- PA HINDRÉ 3 : travaux de phase 2 : 66 k€
- PA NOES : travaux tranche 2 (études et travaux) : 318 k€
- PA CHATELET : études et travaux : 535 k€

TOTAL DÉPENSES ENVISAGÉES : 1 194 k€

- PA HINDRE : 1 100 k€ de vente de terrains
- PA GRANDS CHÊNES : 9 k€ de vente de terrain

TOTAL RECETTES ENVISAGÉES : 1 109 k€
 (sur la base des promesses de vente signées à ce jour).

- Budget SPANC

Le budget est déficitaire en 2024 en raison du coût de l'étude sur le choix du mode de gestion du service.

Ce budget sera renommé en 2025 « budget assainissement » avec le transfert de compétences au 01/01/2025. Un nouveau budget tenant compte des incidences de ce transfert sera voté début janvier 2025. L'ensemble des frais préalables liés au transfert de la compétence supporté par le budget principal sera refacturé au budget annexe assainissement.

- Budget Réseau de chaleur

Pour faire suite à l'audit technique mené en 2022 par le cabinet d'études EXOCETH, l'entreprise ALCIA a installé, en septembre 2024, un ballon thermodynamique en solution de secours pour un montant de 13 402 € HT.

- Budget Atelier relais

La mise en vente de l'immeuble de bureau n'a pas permis de trouver un acquéreur intéressé par le bâtiment. Les mandats de vente restent actifs à ce jour.

La commission économie-emploi-agriculture a travaillé au devenir de ce bâtiment. Les élus, conscients du manque d'attractivité de l'offre de vente, proposent de conserver les bureaux relais dans le patrimoine de l'EPCI et projettent des travaux de rénovation qui doivent permettre de faciliter la mise à la location. Ce budget annexe est actuellement déficitaire sur les 2 sections (fonctionnement et investissement).

- Budget Redevance Incitative

La collecte et le traitement des déchets ont été délégués au SMICTOM Centre Ouest depuis 2015.

Le financement du service est pris en charge par Brocéliande Communauté qui perçoit directement le produit des redevances incitatives versées par les usagers.

Ce budget devrait être légèrement excédentaire en 2024.

III. Orientations du budget 2025

Pour 2025, l'investissement communautaire prévisionnel s'établirait à environ 3.7 millions d'euros TTC.

Selon les trois axes définis lors de l'élaboration du Projet de territoire 2022-2026, les principales orientations figurant dans ce document se déclinent comme suit :

Un territoire préservé et en transitions

Agir pour la Biodiversité en Brocéliande

Le 2nd programme « Agir pour la Biodiversité en Brocéliande » est conçu sur une durée de trois ans repose sur cinq axes principaux :

- (Ré) aménager des espaces de nature
- Gérer les espaces verts publics, bords de routes, fossés, pour une meilleure prise en compte de la biodiversité
- Rassembler chaque année les partenaires et citoyens autour d'une thématique
- Limiter l'impact humain sur le cycle naturel des espèces (risques de collision, pollution lumineuse, tourisme, urbanisation)
- Soutenir les initiatives locales qui contribuent à agir pour la biodiversité en Brocéliande

Pour mémoire, le budget global ABB 2 s'élève à 140 000 € TTC pour la période 2023-2026.

Les recettes attendues s'élèvent à 72 800 €.

Sur les deux premières années du programme (2023-2024), les dépenses se sont élevées à 50 261 € (réalisation d'une cartographie des trames verte, bleue et noire, mission d'AMO pour accompagner les agents communautaires à la mise en œuvre de la stratégie territoriale))

Il reste à engager sur la période 2025-2026, 73 225 €.

Énergie

Étude de planification énergétique territoriale

L'étude de planification énergétique territoriale lancée à l'échelle des trois EPCI composant le Pays de Brocéliande, sous forme d'un groupement de commande piloté par Montfort Communauté arrivera à son terme en 2025.

Le montant total pour Brocéliande Communauté, déduction faite des subventions reçues, s'élève à 23 468 €.

Des premiers ateliers de travail, il ressort la volonté de développer des installations photovoltaïques (type ombrières) sur des parkings communautaires ; dans cette perspective, il a été fléché une enveloppe de 80 000 € HT sur 2025 et 2026.

En conformité avec le Projet de territoire 2022-2026, il est également inscrit le lancement d'une étude de filière bois pour un montant de 30 000 € TTC.

Conseil en énergie partagé

En 2023, une enquête interne a été menée conjointement par les trois EPCI à destination de leurs communes membres afin de déterminer l'opportunité de création d'un Conseil en Énergie partagé (CEP). L'objectif du CEP consiste à accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'une stratégie globale d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables sur leur patrimoine.

Sept communes du territoire (sauf Bréal-sous-Montfort) se sont prononcées favorablement.

La proposition est de confier la création de ce service, dès le début 2025, au Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande qui refacturera le coût de la prestation aux collectivités bénéficiaires (Communes et EPCI).

Le bureau communautaire propose de fixer la participation forfaitaire de l'EPCI à 50%, les 50% restant à la charge des 7 communes, au prorata de la population.

Il est également proposé que l'EPCI prenne à sa charge l'achat et l'entretien du véhicule.

La participation communautaire annuelle est estimée à 17 000 € TTC à laquelle s'ajoute l'achat du véhicule estimé à 22 000 € HT.

Économies d'énergie sur l'éclairage public dans les parcs d'activité communautaires

Les travaux de rénovation d'éclairage public sont programmés en 2025 rue de la Croix du Hindré dans le PA Hindré à Bréal-sous-Montfort pour un montant de participation de Brocéliande Communauté à hauteur de 82 265.04 € ainsi que dans la ZA la Pointe à Plélan-le-Grand pour une participation communautaire de 31 688.80 €.

Une enveloppe de 100 000 € / an est proposée en 2026 et 2027 pour terminer les travaux de rénovation d'éclairage public sous compétence communautaire.

Grand et petit cycles de l'eau

GEMAPI

Les actions de reconquête de la qualité des masses d'eau sont au cœur de la démarche conduite par Eaux & Vilaine et le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust, avec la volonté politique affichée d'atteindre, à l'horizon 2027, 21 % des masses d'eau cours d'eau en bon état sur les unités Est et Ouest.

Cette ambition pour Eaux & Vilaine se traduit par un Programme de Mesures (PDM) chiffré à 5 M€/an sur l'unité Ouest et 7,50 M€/an d'actions sur l'unité Est pour les compétences GEMA et associées (dont Breizh Bocage par exemple). Pour le Grand Bassin de l'Oust, le programme s'élève à 3,20 M€/an.

La Participation de Brocéliande Communauté à Eaux et Vilaine (comprenant le socle, la prévention contre les inondations, le protocole Unité Ouest) est estimée à 111 604 € pour 2025. La participation au SMGBO serait de 17 000 € en 2025.

Côté protection des inondations, la participation socle annuelle de la Brocéliande Communauté s'élève à 5 677 €/an jusqu'en 2026.

La taxe GEMAPI a été instaurée en 2023. Le montant à recouvrer pour 2025 est estimé à 106 450 €.

Eau

Brocéliande Communauté a sollicité officiellement, en juillet 2024, la dissolution du Syndicat Mixte « Eau de la Forêt de Paimpont » et son intégration, dans son entièreté, à la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

Dès lors que le Syndicat mixte Eau de la Forêt de Paimpont sera dissout par arrêté préfectoral et qu'il n'exercera plus la compétence Eau Potable, la compétence sera restituée aux EPCI.

Dans ce cadre précis, l'obligation de reprise de personnel incombe nécessairement aux EPCI. Le personnel ne sera transféré à CEBR que lorsque le transfert de compétence sera effectif, soit lorsque sera adoptée la délibération de Brocéliande Communauté sur ce transfert qui ne peut pas intervenir avant la date de fin d'exercice des compétences du SME Paimpont fixée par l'arrêté préfectoral.

S'il devait y avoir une période transitoire entre la date de fin d'exercice des compétences du SME Paimpont et la date de transfert vers CEBR, Brocéliande Communauté devra assumer la prise en charge du personnel durant cette période. Il en va d'ailleurs de même pour tous les autres engagements qui lui sont transférés. Pour un EPCI qui ne dispose pas encore d'un budget annexe/propre pour l'eau « l'EPCI doit mandater les premières dépenses de ces

budgets sur son Budget Principal puis, dès le vote des budgets [annexe/propre], régulariser par une annulation/réémission ou par une refacturation ». En conséquence, il est raisonnable de provisionner une dépense de personnel supplémentaire (10 000 €) au prochain budget.

Enfin, la question du classement de la vallée du Serein à Monterfil – Treffendel en espace naturel sensible départemental est en réflexion. Un positionnement politique est attendu d'ici fin 2024 afin de déterminer l'implication de Brocéliande Communauté et des communes concernées.

Assainissement

Le transfert de la compétence assainissement sera effectif au 1^{er} janvier 2025, un budget annexe sera créé début janvier.

Les nouveaux tarifs d'assainissement (Part collectivité et Participation Forfaitaire à l'assainissement collectif) devront faire l'objet d'une délibération avant le 31 décembre 2024. Un recrutement d'un agent en catégorie A à temps plein est envisagé pour 2025 afin d'assurer la gestion du service d'assainissement ainsi que l'acquisition d'un véhicule.

La création de ce service aura des conséquences sur les services support (comptabilité, RH, commande publique, communication), et nécessitera le recrutement d'un agent à hauteur d'un 0.3 ETP dès 2025.

Parallèlement, 3 accompagnements confiés à des bureaux d'étude sont en cours :

- La réalisation d'un schéma directeur d'assainissement intercommunal confié à Artelia à échéance janvier 2026 pour un montant de 163 420 € HT. Cette étude est aidée à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau
- L'assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le transfert de la compétence et l'assistance à la réalisation d'un schéma directeur, confié à IRH, pour un montant de 69 750 € HT hors avenants. Cette assistance est aidée à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau
- L'assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la passation d'un marché de DSP confié à IRH, pour un montant de 15 300 € HT hors avenants

Agriculture

Pour permettre la reconquête de la qualité de la masse d'eau, il est inscrit au Projet de territoire 2022-2026 la participation financière de Brocéliande Communauté au coût des diagnostics IDEA afin d'évaluer la durabilité d'exploitations agricoles au service de la transition agroécologique. Pour 2025, un budget de 4 500 € sera proposé correspondant à 4 diagnostics.

Mobilité

Renouvellement du poste de chargé de mission mobilité

Le contrat actuel du chargé de mission mobilité se termine en mars 2025.

Le Conseil communautaire a validé le 8 juillet 2024 le renouvellement de ce contrat de projet pour une durée de 3 ans.

Le coût annuel est estimé à 47 000 € en 2025. Un dossier de financement au titre de l'appel à projet AVELO 3 (subvention à hauteur de 36%) a été déposé en juillet 2024. Les résultats devraient être connus d'ici la fin octobre 2024.

Ligne BreizhGo n° 12 entre Plélan-le-Grand et Redon

La collectivité cofinance, depuis janvier 2023, cette nouvelle ligne de transport en commun avec la Région Bretagne, Redon Agglomération et De l'Oust à Brocéliande Communauté. L'expérimentation est fixée jusqu'à septembre 2025.

Le coût annuel de fonctionnement de cette ligne est de 43 000 € TTC en 2024 (coût réactualisé 3 fois par an), dont une partie peut être prise en charge par TEN MOD.

En 2025, le coût du service est estimé à 41 000 €.

Création d'une ligne de covoiturage spontané entre Saint-Péran et Montfort pour un montant de 8 200 € HT. Les coûts de fonctionnement annuels du service de covoiturage sur Maxent, St Péran et Plélan le Grand sont de 9 840 € TTC.

Liaisons cyclables inter-bourgs Tranche 1

Réalisation de 2 abris vélos à Bréal-sous-Montfort et Paimpont en périmètre ABF pour un montant global de 33 000 € HT.

Liaisons cyclables inter-bourgs Tranche 2

Réalisation de liaisons entre Monterfil et le Verger, entre Maxent et Plélan-le-Grand et l'étude de la liaison entre Bréal-sous-Montfort et Mordelles. Le coût total est estimé à 900 000 € HT sur trois ans (2024 à 2026), des financements sont déjà obtenus à hauteur de 630 000 €.

Eco-compteurs sur les liaisons cyclables

Il est envisagé d'acquérir et de poser des éco-compteurs sur les liaisons cyclables afin de mesurer la fréquentation de celles-ci. Le coût est estimé à 12 500 € HT, avec une aide possible (50%) dans le cadre de l'appel à projet AVELO 3. Le coût de fonctionnement annuel est estimé à 300 € TTC.

Interventions scolaires et adultes

Brocéliande Communauté s'est engagée dans le programme « Savoir rouler à vélo » avec une double cible :

- à destination des écoles du territoire visant à l'apprentissage du vélo pour 4-5 écoles de CM1-CM2, l'objectif étant d'être autonome à l'entrée au Collège.
- également pour les adultes souhaitant se remettre en confiance

Le coût total de cette démarche est estimé à 18 000 € TTC.

Une subvention de l'Etat est attendue à hauteur de 50%, la MSA pourrait également participer au financement.

Semaine de la gratuité

Lancé en 2024 dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité, il est proposé de reconduire ce dispositif en 2025.

Les lignes BreizhGo du territoire de Brocéliande Communauté (n° 1a, 1b et 12) seront entièrement gratuites du 16 au 22 septembre 2025. Le coût de cette animation est estimé à 7 000 € (coût de 4 500 € estimé pour 2024).

Création du Syndicat Mixte Bretagne Mobilités

A l'initiative de la Région, Bretagne Mobilités vise à regrouper l'intégralité des EPCI pour amplifier la politique partenariale de mobilité qu'elle a impulsée.

Bretagne Mobilités aura vocation à accompagner dans les transitions indispensables que nous avons à mener. Son schéma de fonctionnement s'appuie sur :

- Une gouvernance régionale
- Une gouvernance locale, *via* les Comités Locaux de mobilités (CLM), qui ont vocation à assurer des solutions décarbonées et adaptées à chaque bassin de vie,
- Une échelle de coopération interbassin

Le montant de la participation de Brocéliande Communauté est estimé à 2 750 €.

Un territoire rural, attractif et solidaire

Petites Villes de Demain

Brocéliande Communauté associée aux communes de Bréal-sous-Montfort et Plélan-le-Grand a été sélectionnée à l'appel à projet Petites Villes de Demain.

Le programme est conçu pour soutenir les 2 communes et l'EPCI sur 6 ans, entre 2021 et 2026. Une Cheffe de projet a été recrutée, par Brocéliande Communauté, en septembre 2021 pour une durée de pour une durée de 3 ans, renouvelable sur 6 ans maximum.

Le coût annuel du poste est de l'ordre de 60 000 €, financé à hauteur de 45 000 € par la banque des territoires.

Habitat

Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) a adopté un nouveau mode de contractualisation avec les collectivités territoriales afin de mettre en œuvre le service public de la rénovation de l'habitat. A partir du 1er janvier 2025, un dispositif de contractualisation unique (le pacte territorial) remplacera les dispositifs précédents ; il sera signé directement entre Brocéliande Communauté et l'Anah pour le déploiement du SPRH sur toutes les thématiques (énergie, adaptation au vieillissement et au handicap, logement indigne) dans l'habitat privé. Brocéliande Communauté aura ainsi la responsabilité de plusieurs volets d'actions obligatoires : un volet dynamique territoriale (dont la convention Bricobus avec les Compagnons Bâisseurs de Bretagne et des actions de sensibilisation et de mobilisation des ménages et des professionnels) et un volet information, conseil et orientation des ménages qui sera confié au service pré-existant au sein du Pays (ECFR – Espace Conseil France Renov) qui étendra ses missions actuelles sur l'énergie aux nouvelles thématiques de l'adaptation et du logement indigne.

Brocéliande Communauté a sollicité auprès de ses huit communes un transfert de compétence pour lui permettre de donner suite à la proposition de l'association des Compagnons Bâisseurs de Bretagne, avec le soutien financier du Syndicat Départemental d'Énergie 35, du Département et de la Fondation Abbé Pierre, pour le déploiement d'une expérimentation sur le sud-ouest du département de l'Ille-et-Vilaine.

Ce partenariat vise à mutualiser des moyens techniques et humains à l'échelle de 4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale pour aller à la rencontre des ménages modestes et très modestes par le déploiement de l'intervention d'un Bricobus sur des lieux de passage et les accompagner en cas de mal-logement et de précarité énergétique par des chantiers solidaires.

Le coût du service SPRH dans sa globalité est estimé à 62 000 € dès 2025. L'Anah devrait financer ce service à hauteur de 50 %.

Habitat léger

Conformément au Projet de territoire 2022-2026, la réflexion menée par un groupe-projet sur les nouvelles formes d'habitat a abouti à la signature d'un marché public avec Hameaux Légers pour la réalisation d'une expérimentation sur un site pilote à Treffendel.

Le coût de cette étude est de 13 765 € TTC, avec un reste à payer en 2025 d'un montant de 6 000 € TTC.

Accueil des Gens du Voyage

L'étude d'opportunité menée avec l'AGV 35 a permis de préciser les besoins d'ancrage des Gens du Voyage à savoir la création de deux aires de petit passage à Plélan-le-Grand et Bréal-

sous-Montfort sur la période 2022-2025. Une demande officielle a été faite pour modifier le schéma départemental en conséquence.

En 2025, sur la base de la réflexion menée par le groupe projet, il conviendra d'avancer sur la mise en œuvre opérationnelle de ces deux équipements et de démarrer les études de maîtrise d'œuvre soit 20 000€ HT/aire et 2025.

Petite enfance - Etablissements d'accueil du jeune enfant à Bréal-sous-Montfort et Plélan-le-Grand et Relais Petite Enfance

La structure la Cachette à Bréal-sous-Montfort a ouvert ses portes le 11 mars 2024.

En 2025, le budget communautaire tiendra compte du coût de fonctionnement de la structure en année pleine. Il est estimé à 415 000 € TTC/an.

A la Cabane à Plélan-le-Grand, quelques travaux d'adaptation devront être conduits en 2025 pour se mettre en conformité avec le référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage. Ces travaux portent notamment sur les hauteurs de clôture qui ont été modifiées depuis la construction du bâtiment.

Il est également envisagé le remplacement du nettoyeur vapeur.

Le montant de ces dépenses est estimé à 14 000 € HT.

Il est proposé de candidater à la labellisation « Ecolo-crèche » et à la labellisation « Eco Accueil Petite Enfance Relais » répondant à la fiche action Convention territoriale globale signée avec la CAF et aux préconisations de la loi Plein Emploi.

Le montant global de l'action s'élève à 17 500 € TTC réparti sur 2 ans. Un financement CAF (pouvant aller jusqu'à 5000 €) et un financement ADEME (pouvant aller jusqu'à 50 % sous réserve de validation du dossier) peuvent être mobilisés (à hauteur de 13 000 €).

Espace France Services

L'Espace France Services de Brocéliande a ouvert ses portes le 5 février 2024.

En 2025, le budget communautaire tiendra compte du coût de fonctionnement de la structure en année pleine. Il est estimé à 83 500 € TTC / an.

Des recettes de l'Etat sont attendues à hauteur de 45 000 €.

Santé

En 2013, Brocéliande Communauté a participé au maintien de médecins généralistes et au développement de permanences de médecins spécialistes par l'octroi d'une subvention d'investissement de 55 372.71 € et d'une aide au fonctionnement sur 10 ans sous forme de loyers à hauteur de 83 059.06 €.

Cet engagement communautaire prend fin en juin 2025.

Les médecins sollicitent :

- Le renouvellement de la location de bureaux à destination de spécialistes de santé au-delà des 10 ans initialement négociés ;
- Une solution communautaire pour les 2 nouveaux bureaux infirmiers construits dans le cadre de leur extension.

Leur double demande soulève des interrogations :

- La possibilité juridique pour Brocéliande Communauté compte-tenu de ses compétences actuelles et du changement de zonage ARS du secteur de Plélan-le-Grand, d'octroyer des aides aux médecins pour les deux nouveaux bureaux ?
- Pour les bureaux actuels, les bases juridiques sur lesquelles s'appuyer pour poursuivre le paiement des loyers et des charges pour des bureaux déjà financés à 100 %

Un appui juridique a été sollicité auprès de LEXCAP pour permettre aux élus de se positionner sur cette demande.

Culture

Mise en œuvre du schéma de lecture publique intercommunal (SDLP)

Validé le 23 septembre 2024, le SDLP prévoit, notamment l'installation de boîtes retour dans les communes sur la période 2025-2027. En 2025, 3 communes en seront dotées pour un montant de 12 000 € HT.

Par ailleurs, en fonctionnement, il reste à trancher la question de l'augmentation du temps de travail de la coordination technique, actuellement à 14h / semaine.

Le bureau communautaire a proposé de déterminer la quotité du temps de travail lors de l'arbitrage des orientations budgétaires 2025 en lien avec les perspectives de besoin de renfort dans les autres services et au regard des financements associés.

Des contacts sont engagés avec la DRAC pour la signature d'un « contrat territoire-lecture » (CTL) sur la période 2025-2027 qui pourrait permettre de mobiliser 20 000 €/an pour des actions inscrites au SDLP.

Un financement auprès de LEADER est également envisagé.

Dans l'attente d'un positionnement politique, le PPF tient compte d'une augmentation du temps de travail de la coordination technique à 21h/semaine à partir de 2025.

Enfin, la navette documentaire mise en place au sein du réseau des médiathèques fera l'objet d'un renouvellement de marché en 2025. Le coût annuel actuel du service est de 10 000 € TTC.

Donner à voir la programmation culturelle

La politique culturelle a fait l'objet d'une validation politique le 11 mars 2024.

Dans ce cadre, une série d'actions pour valoriser et donner à voir la programmation culturelle de Brocéliande avec les partenaires (Pixel et Pop Corn en lien avec les cinémas communautaires, Galerie B en lien avec le Repaire ainsi que des actions de médiation de culture scientifique et les partenariats avec l'office de tourisme) ont été entamées.

Un budget de 15 500 € est prévu pour 2025.

Vie associative

Pour faciliter les échanges et les interactions entre les associations, les accompagner dans leur quotidien, favoriser l'engagement bénévole et assurer le suivi des équipements communautaires mis à disposition d'associations (notamment la Maison communautaire des associations à Saint-Péran), il était envisagé, dans le cadre du projet de territoire, le recrutement d'un agent à mi-temps à compter de 2023.

Sur proposition de la commission générale, le Conseil communautaire a validé, le 25 septembre 2023, la création d'un CDD de projet à temps plein pour accompagner les élus sur le devenir des certains équipements communautaires (Mezon du Carouj, Base nautique, maison des associations) et sur le lancement des études de programmation du futur vélodrome à Plélan-le-Grand.

Cet agent prend ses fonctions le 4 novembre 2024, le coût de ce poste est estimé à 43 500 €.

Pour l'année 2025, il est proposé de conserver une enveloppe de 295 000 € à destination des associations et des partenaires (L'Apince, les Amis des Sentiers de Brocéliande, l'RmineVerte, Initiative Brocéliande, l'Association de Sauvegarde du Val sans Retour, ADIL 35 et SOS Victimes).

La communauté a accepté la participation du territoire au programme « Clubs inclusifs » porté par le département. Cette démarche s'adresse aux clubs sportifs du territoire souhaitant être accompagnés pour l'accueil de personnes en situation de handicap, et se déroulera en 2025.

Equipements sportifs communautaires

La convention de gestion de la base nautique à Paimpont avec le CKPB arrive à échéance le 31/12/2024. Une réflexion est en cours sur la gestion future de l'équipement, en lien avec le CKPB, le Département d'Ille et Vilaine et de nouveaux acteurs du territoire. Dans l'attente d'un positionnement, il est proposé d'inscrire au budget l'achat de matériels complémentaires dont un bateau de sécurité pour un montant de 8 000 € HT.

Concernant la base VTT à St Thurial, les travaux d'aménagement des pistes et de construction du local dédié doivent démarrer au premier trimestre 2025.

Le budget de l'opération s'élève à 415 101 € HT, ventilé comme suit : études (84 520.50 € HT) et travaux (330 580.50 € HT). Une subvention du CD35 dans le cadre du contrat départemental de solidarité territoriale est fléchée à hauteur de 30 000 € ainsi qu'une subvention DETR à hauteur de 90 000 €.

Concernant le vélodrome à Plélan-le-Grand, une enveloppe de 20 000 € est proposée pour le démarrage des études en 2025.

Equipements culturels communautaires

Il est envisagé l'installation d'une climatisation dans le local de projection du cinéma l'Hermine à Plélan-le-Grand. Le coût de cet investissement est estimé à 13 000 € HT.

Il est envisagé le remplacement de la chaudière du cinéma la Bobine à Bréal-sous-Montfort. Le coût de cet investissement est estimé à 13 000 € HT.

Déploiement de la fibre optique

Après le lancement des marchés de travaux de la deuxième tranche des deux premières phases de déploiement (2016-2023), Mégalis Bretagne doit engager le déploiement de la phase III avec un objectif de couverture intégrale d'ici la fin 2026.

Pour Brocéliande, ces opérations de déploiement en phase 3 correspondent à 6 031 prises estimées selon les 1ères études.

Nombre total de prises à déployer (2016-2026)	11 726
Nombre de prises en phase I (2016-2018)	428
Nombre de prises en phase II (2019-2023)	5 267
Nombre de prises restant à déployer en phase III (2024-2026)	6 031

La contribution de l'EPCI est fixée à 308 €/prise quel que soit le coût réel des travaux, les autres financeurs (Europe, Etat, Région, Département) assurant la prise en charge de la différence. Aussi, pour cette opération de phase 3, le coût prévisionnel restant à la charge de la Communauté est estimé à 1 857 548 € HT.

Conformément aux principes arrêtés par le Syndicat Mixte, un acompte de 25% du montant prévisionnel soit 476 613 € sera inscrit pour 2025.

Révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le PLUi approuvé le 21 juin 2021 a fait l'objet, en 2022, d'une procédure de modification pour corriger quelques erreurs matérielles. En septembre 2024, compte tenu des avis formulés par les PPA, notamment l'Etat et sur proposition de la commission planification, le bureau a acté l'arrêt de la procédure en cours.

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le

ID : 035-243500618-20241104-2024_0100-DE

Il est proposé d'inscrire au budget le lancement d'une procédure de modification simplifiée du PLUI comprenant la mise en compatibilité avec le SCOT et la trajectoire ZAN. Des prestations juridiques associées à la procédure sont également prévues ainsi que des sondages de zones humides sur les parcelles ENAF constructibles.

Le coût total de ces missions est estimé à 122 000 € HT.

Un tissu économique dynamique et responsable

La poursuite des dispositifs d'aide aux entrepreneurs et aux commerçants

Le déploiement des dispositifs de prêts croissance et du pass commerce et artisanat reçoit un accueil très favorable de la part des entreprises locales.

La reconduction de ces dispositifs est proposée pour l'année 2025.

Une enveloppe de 60 000 € est proposée pour le pass commerce et artisanat.

Ce dispositif est co-porté par la Région qui y participe à hauteur de 50 %.

Aide directe à l'installation aux agriculteurs

Il est proposé d'affecter une aide directe à l'installation des agriculteurs.

Une enveloppe de 30 000 € est fléchée (6 dossiers). Un travail de définition des critères d'attribution a été engagé et il reste à les arbitrer en commission transition écologique et économie-emploi-agriculture en collaboration avec la Région Bretagne.

Les commissions permanentes dédiées aux aides économiques de la Région ont lieu deux fois par an en juin et décembre.

Commerce communautaire

St Thuria

Popote et Papote a ouvert ses portes en 2024.

Les loyers sont calculés par rapport au chiffre d'affaires de l'entreprise avec une croissance progressive sur 3 ans.

Une subvention exceptionnelle d'investissement de 7 480 € a été votée par le Conseil Communautaire du 27 mai 2024 pour la réalisation d'une terrasse.

Pole entrepreneurial Le Repaire à Bréal-sous-Montfort

Depuis novembre 2016, la Communauté cherche à densifier l'offre d'accueil des entreprises sur son territoire. La volonté politique est d'offrir un parcours résidentiel complet pour les entreprises. Le programme repose sur la construction d'un immobilier d'entreprises conçu comme un lieu ressource de la vie économique innovant et ambitieux.

Le projet a été validé par le conseil communautaire en fin d'année 2020.

Les travaux ont démarré en janvier 2022, le chantier a rencontré beaucoup d'aléas suite à la liquidation de l'entreprise de couverture.

Les travaux ont pu reprendre en mai 2024.

Le montant initial des marchés de travaux était de 1 979 246.39 € HT, il s'établit à ce jour à 2 065 381.13 € HT.

Au 18 octobre 2024, il reste 950 k€ HT à verser (travaux et études, y compris actualisation des prix).

Le Repaire devrait ouvrir en septembre 2025.

L'inauguration est programmée le 29 août 2025. Le bureau propose d'affecter une somme de 20 000 € à son organisation.

Le projet de structure et le modèle économique seront débattus en Conseil communautaire dans les prochaines semaines. L'objectif est de présenter un budget équilibré en dépenses et en recettes.

Concernant les ressources humaines, il sera proposé le recrutement d'un gestionnaire à mi-temps soit 20 000 €/an.

Les services supports du siège (comptabilité, communication, services techniques, et dans une moindre mesure RH, commande publique) seront également impactés. Il est proposé de créer un poste en comptabilité en complément du poste nécessaire pour l'assainissement à hauteur de 0.2 ETP.

Aménagement de l'îlot du Châtelet à Bréal-sous-Montfort

Parallèlement aux travaux du Repaire, les travaux d'aménagement de la 2nde phase (travaux de finition) de l'îlot du Chatelet devraient se terminer en 2025.

Au 18 octobre 2024, le montant des travaux restant à payer s'élève à 105 000 € HT.

Bureaux-relais à Plélan-le-Grand

En 2024, la commission Economie-Emploi-Agriculture s'est positionnée favorablement pour conserver l'immeuble de bureaux situé à Plélan-le-Grand sur le Parc d'activités « les Noës ».

En présence d'un classement DPE E, il convient de lancer une réflexion concernant la rénovation thermique de cet équipement.

Le coût de l'étude et des travaux d'amélioration thermique est estimé à 75 000 € HT.

Par ailleurs, il est envisagé d'aménager la salle de réunion et de convivialité de l'immeuble de bureaux à des fins de location pour un montant de 8 000 € HT.

Politique d'animation

En 2025, il est proposé de soutenir le club des entreprises du pays de Brocéliande à l'occasion des Rencontres des Métiers en Brocéliande en leur octroyant une subvention de 6 125 € TTC.

Le renouvellement du partenariat avec le pôle ESS est proposé en 2025 pour assurer les meilleures conditions pour la création, maintien et développement des acteurs de l'ESS sur le territoire ainsi que la poursuite du Club RH. Le coût annuel de cet accompagnement est de 10 000 € TTC.

Etude de densification des Parcs d'Activité

Au vu du contexte territorial (tension forte sur le foncier communautaire et application de la loi climat et résilience avec le ZAN), Brocéliande communauté doit être proactif dans la recherche de solutions pour l'installation d'entreprises. Ainsi, une étude sur les potentiels de densification des parcs d'activité sera lancée en 2025, en y ajoutant l'inventaire des zones d'activités et des fonciers à enjeux.

Un budget de 20 000 € TTC est proposé pour réaliser prioritairement l'inventaire des zones d'activités.

Signalétique des Parcs d'activité

La signalétique des parcs d'activité est vieillissante. Un marché de refonte est proposé début 2025 pour intégrer la nouvelle charte graphique communautaire.

Le coût de cet investissement est estimé à 150 000 € HT sur 2 ans.

Emploi

Depuis la création du service Emploi, un agent assure la gestion des deux antennes à Bréal-sous-Montfort et Plélan-le-Grand. Compte-tenu de l'évolution des missions au sein du service, il est proposé le recrutement d'une personne à mi-temps avec pour missions :

- Interlocuteur des entreprises sur le volet recrutement et RH
- Conseiller en Évolution Professionnelle

Stratégie de développement d'un tourisme durable

Une étude spécifique d'accompagnement à la rédaction d'un schéma de développement du tourisme durable a été lancée en 2024.

Le coût de celle-ci est de 27 000 € TTC avec une aide de 11 000 € du Conseil Départemental. Cette étude donnera lieu à la rédaction d'un plan d'actions communautaires qui fera l'objet d'une présentation en conseil communautaire début 2025.

A l'issue, une priorisation du plan d'actions devra être opérée. Parmi les pistes évoquées dans ce plan d'action figure le besoin de prévoir une ingénierie en développement touristique durable pour accompagner efficacement la transition touristique de Brocéliande Communauté. Il est proposé d'inscrire la création d'un poste à temps complet à compter de juillet 2025 Pour un montant de 40 000 €/an en année pleine.

Randonnées

Brocéliande Communauté exerce la compétence de coordination - gestion des sentiers de randonnées sur le territoire de BC ainsi que la protection et la mise en valeur des sites légendaires.

Actuellement, un agent est en charge de la gestion des bâtiments communautaires à hauteur de 0.7 ETP et de la randonnée et des sites légendaires à hauteur de 0.3 ETP.

L'évolution du nombre de bâtiments communautaires (ouverture récente de la Cachette et programmée du Repaire) nécessite que l'agent technique se consacre à temps plein à la mission de gestion des bâtiments communautaires.

Il est proposé de créer un poste dédié pour assurer les missions actuelles (0.3 ETP) : coordination - gestion des sentiers de randonnées et la protection et la mise en valeur des sites légendaires.

L'Office de tourisme est engagé dans une démarche « destination d'excellence » qui nécessite d'apporter des réponses en termes de développement de l'offre d'itinérance et de services associés (0.2 ETP).

Aussi, il est proposé la création d'un poste à mi-temps pour assurer l'ensemble de ces missions, pour un montant estimé de 15 000 € en 2025 puis 21 000 € à partir de 2026.

Office de tourisme – Porte des secrets à Paimpont

Quelques travaux sont proposés à l'Office de tourisme situé à Paimpont :

- Etude pour l'aération de la régie, du local informatique et du parcours : 5 000 € HT
- Travaux de remplacement de la climatisation de la régie : 20 000 € HT

Le parcours scénographique « Brocéliande la porte des secrets » a été créé en 2012. Conformément au projet de territoire 2021-2026, il convient d'engager dès 2025 une étude sur la refonte du parcours, estimée à 50 000 € HT sur 2 ans.

Aire de camping-cars aux Jardins de Brocéliande

Le dispositif d'assainissement de la fosse de vidange (capacité de 6 000 litres) de l'aire de camping-cars n'est pas conforme à ce jour (sans risque de pollution ni atteinte à la personne). Au vu du nombre de vidanges effectuées cette année, de plus en plus nombreuses, il est envisagé de déplacer l'aire de vidange dans le PA du Hindré, directement reliée au réseau d'assainissement collectif.

Le coût est estimé à 20 000 € HT.

Seule une aire de stationnement de camping-cars serait maintenue aux Jardins de Brocéliande.

Sites Tombeau de Merlin – Fontaine de Jouvence – Val sans retour – Fontaine de Barenton - Paimpont

Retenus sites pilotes par la Destination Brocéliande, le programme d'études confié au bureau d'étude « les maîtres du Rêve » a été rendu au cours du 1^{er} semestre 2022.

Des démarches ont été engagées avec le Conseil départemental pour que celui-ci bénéficie d'un droit de préemption sur le périmètre du site afin de favoriser les acquisitions foncières et permettre la concrétisation des travaux présentés dans l'étude.

Un positionnement politique est attendu avant d'aller plus en avant dans ces projets. Un budget de 415 000 € HT reste inscrit au PPI sur les années 2026 et 2027.

De la même manière, les travaux d'aménagement sur le site de Folle pensée- Barenton restent inscrits au PPI.

Il était envisagé de réaliser en 2025 une étude préalable aux travaux de préservation de la vallée de Rauco - Val sans retour – coût 20 000 € HT.

Sentiers d'interprétation - Paimpont

Un parcours d'interprétation autour du bourg de Paimpont est envisagé pour :

- Sensibiliser, améliorer la connaissance et la prise en compte des milieux par les publics et agir en faveur du développement durable, de la préservation et de la protection de la ressource naturelle (eau, fer, forêt).
- Permettre aux visiteurs d'accéder à des chemins de randonnées de proximité toute l'année (notamment en période de restrictions en forêt) – complémentaire au sentier du tour de l'étang réalisé par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Un budget de 43 000 € HT est proposé sur 2 ans.

Animation « les Rendez-vous avec la lune » à Paimpont

Depuis 2014, la Communauté de Communes de Brocéliande pilote un temps fort en fin d'année « les Rendez-vous avec la lune ». Un nouveau marché a été signé pour 1 an renouvelable 2 fois. Le coût annuel de cet événement s'élève à 80 000 € TTC.

Destination Brocéliande – participation au financement des éco-gardes

Concernant le massif de Brocéliande, l'enveloppe de 40 000 € dévolue aux écocardes sera ventilée en dehors des missions socles dudit syndicat.

Un projet de ventilation de cette somme a été présenté en bureau syndical basée sur la proportion de « forêt de Brocéliande » par EPCI et laisse une part plus importante à Brocéliande Communauté même si les 5 EPCI restent impliqués dans le sujet.

A partir de 2024, la contribution de Brocéliande Communauté devrait s'élever à 22 000 €/an.

Organisation communautaire

Pacte de gouvernance

Le Pacte régissant les relations entre Brocéliande Communauté et les huit communes membres prévoit l'organisation d'une convention annuelle.

Budget : 5 000 € TTC.

Bilan de mandat et perspectives

Il est proposé en 2025 d'organiser un séminaire destiné à esquisser un bilan de mandat et dresser des perspectives sur le mandat suivant.

Pacte fiscal et financier 2022-2026

Clause de revoyure

Le pacte fiscal et financier a prévu une clause de revoyure en 2024 concernant les fonds de concours « logements sociaux » afin de faire le point sur les réalisations, les projets en cours ou arrêtés... et, le cas échéant, d'ajuster le montant alloué par logement, dans le respect de l'enveloppe initiale.

Il a été décidé de reconduire cette clause fin 2025 pour les fonds de concours « logements sociaux ».

Fonds de concours structurant exceptionnel pour Maxent

Le projet de territoire 2022-2026 comporte la réalisation d'une étude sur la création d'un équipement culturel à Maxent.

Lors de la commission générale du 19 juin 2023, les élus communautaires ont validé le principe de l'attribution d'un fonds de concours structurant à la commune de Maxent pour ce projet, considérant que Brocéliande Communauté n'avait pas investi depuis 2004 sur la commune.

Le montant du fonds de concours et les modalités de ses versements seront déterminés en fonction du projet qui sera présenté par la commune de Maxent.

Optimisation fiscale

Il sera proposé en 2025 de nouer un partenariat avec la société Ecofinances afin d'optimiser les bases fiscales d'imposition (TFB, CFE, TASCOS, IFR). Il sera proposé d'élargir cette initiative aux communes membres.

Personnel

En 2025, Brocéliande Communauté financera la mise en place de titres restaurant pour les agents communautaires.

Le coût pour la collectivité est estimé à 33 000 € pour une année pleine.

Il sera également proposé d'engager une démarche de revalorisation du régime indemnitaire sur la base d'une enveloppe supplémentaire de 50 000 € en année pleine (25 000 € en 2025).

Siège communautaire

Le projet de territoire voté en 2022 prévoit des travaux d'extension du siège sur la période 2024-2025.

L'objectif principal est de quitter la salle Ozegane, très énergivore, et de construire, sur l'emprise du siège actuel, un bâtiment répondant aux nouvelles normes thermiques doté d'une salle de réunion, d'une salle de restauration et de bureaux permettant d'accueillir les services à la population (Espace France Services, SIJ).

Le budget de l'opération a été évalué à 550 000 € HT.

Des études seront entamées en 2025.

Programme pluri annuel d'Investissements – Dépenses (en TTC) sur la base des orientations exposées ci-dessus

	2024	2025	2026	2027	Total
30 ans de BC - film promotionnel	18 000	0	0	0	18 000
AGV Halte de petit passage Bréal sous Montfort	0	24 000	72 000	0	96 000
AGV Halte de petit passage Plélan le Grand	0	24 000	80 000	0	104 000
Agir pour la biodiversité	1 350	0	0	0	1 350
Aides directes aux jeunes agriculteurs	0	30 000	30 000	0	60 000
Aire de camping car - Bréal sous Montfort	0	24 000	0	0	24 000
Aménagement ilot du Chatelet à Bréal sous Montfort	372 000	126 000	0	0	498 000
Base nautique	0	9 600	0	0	9 600
CEP - remboursement acquisition véhicule + matériels techniques	0	26 500	0	0	26 500
Cinéma de Bréal	5 500	16 000	0	0	21 500
Cinéma de Plélan le Grand	0	16 000	0	0	16 000
Commerce St Thurial	0	7 480	0	0	7 480
Déploiement de la fibre optique	158 871	476 613	476 613	509 035	1 621 132
Développer les installations photovoltaïques - ombrières	0	48 000	48 000	0	96 000
Folle Pensée - étude et aménagements	0	0	140 000	0	140 000
Fonds de concours logements sociaux	20 000	165 333	165 333	165 333	515 999
Fonds de concours structurant - équipement à Maxent	0	0	0	0	0
Fonds de concours thématiques	300 000	150 000	164 808	0	614 808
France Services - mobilier	402	0	0	0	402
Liaisons cyclables - tranche 2	9 600	714 000	360 000	0	1 083 600
Liaisons cyclables Tranche 1	2 806	40 000	0	0	42 806
Matériel informatique et mobilier	15 000	30 000	10 000	10 000	65 000
Matériel technique	34 000	10 000	10 000	10 000	64 000
Mise en réseau des médiathèques	2 575	20 500	14 500	13 200	50 775
Mise en valeur site du Val sans Retour	0	24 000	96 000	0	120 000
Mise en valeur sites de Merlin et Jouvence	0	0	100 000	398 000	498 000
Multi accueil Bréal sous Montfort	435 278	5 000	0	0	440 278
Multi-accueil la Cabane	0	17 000	0	0	17 000
OPAH	2 000	0	0	0	2 000
PLH	0	0	0	120 000	120 000
PLUI	20 000	96 000	50 000	0	166 000
Pass commerce	50 000	60 000	60 000	60 000	230 000
Plan corps de rue simplifié	5 752	0	0	0	5 752
Pole entrepreneurial de Brocéliande	500 000	756 000	12 000	0	1 268 000
Renouvellement de la signalétique dans les ZA	0	60 000	120 000	0	180 000
Requalification PA HINDRE - POMMERET	0	0	240 000	300 000	540 000
Rénovation Eclairage public dans les PA communautaires	112 721	72 889	100 000	100 000	385 610
Scénographie Porte des secrets	0	30 000	30 000	600 000	660 000
Sentier autour du bourg de Paimpont	0	42 000	9 600	0	51 600

	2024	2025	2026	2027	Total
Signalétique des bâtiments communautaires	0	12 000	0	0	12 000
Signalétique des éléments patrimoniaux locaux	0	12 000	12 000	12 000	36 000
Signalétique touristique	0	0	0	0	0
Site Internet	0	6 500	0	0	6 500
Siège de la CCB (extension)	0	36 000	300 000	324 000	660 000
Ten Mod - équipements covoiturage	0	25 000	0	0	25 000
Travaux à l'Office du Tourisme	30 000	30 000	0	0	60 000
VTT St Thurial - création d'une base et d'une piste	51 000	432 000	0	0	483 000
Vélodrome à Plélan le Grand	0	24 000	1 776 000	1 800 000	3 600 000
Total	2 146 855	3 698 415	4 476 854	4 421 568	14 603 832

IV. Projection financière 2024-2027

Quatre perspectives financières ont été réalisées à partir des dépenses d'investissement pour lesquelles Brocéliande Communauté est engagée sur la période 2024-2027 et en tenant compte du projet de territoire validé lors du Conseil communautaire du 11 juillet 2022.

Petit rappel : ces perspectives sont basées sur le **principe que les dépenses et recettes seront réalisées à 94% en 2024.**

Principes communs de calcul de la prospective

Les bases communes des différentes perspectives sont les suivantes :

- Le maintien de la **taxe GEMAPI**
- **Concernant les bases d'imposition :**
 - CFE : hausse de 1 % en 2025 puis de 1.5% à partir de 2026
 - Foncier Bâti, Foncier non bâti et Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : hausse de 1 % en 2025 puis hausse de 1.5 % à compter de 2026
- une stabilité de la compensation pour la **CVAE**, de la **fraction de TVA**, de l'**IFER**
- une augmentation du taux de **TASCOM** tous les ans pour atteindre 1.2
- une baisse du **FPIC** de droit commun d'1% / an
- une stabilité de la **DGF** à partir de 2025
- une évolution annuelle moyenne des **charges de fonctionnement** de 2 % hors charges de personnel
- une baisse de 63 k€ du reversement de l'AC par Bréal sous Montfort

	2025	2026	2027
Bases CFE, FB, THRS, TFNB	+1 %	+1.5 %	+1.5 %
Fraction TVA	stabilité	stabilité	stabilité
CVAE	stabilité	stabilité	stabilité
DGF	stabilité	stabilité	stabilité

	2025	2026	2027
Bases CFE	↗	↗	↗
Bases FB	↗	↗	↗
Bases FNB	↗	↗	↗
Fraction TVA	→	→	→
CVAE	→	→	→
DGF	→	→	→

Prospective 1 sur la base des éléments validés à ce jour (hors création de nouveaux postes) avec emprunt en 2026

Les grandes masses budgétaires

	2024	2025	2026	2027
Recettes réelles de fonctionnement	7 690 666 €	7 864 633 €	7 921 067 €	7 914 367 €
Dépenses réelles de fonctionnement	6 385 577 €	6 599 752 €	6 617 034 €	6 826 349 €
dont intérêts de la dette	37 700 €	32 400 €	27 200 €	120 500 €
Recettes d'investissement (subventions, FCTVA, reversement avance)	631 181 €	1 417 436 €	4 979 000 €	1 635 250 €
dont emprunts souscrits	- €	- €	3 000 000 €	- €
Dépenses d'investissement (PPI et capital)	2 517 413 €	4 072 742 €	4 819 390 €	4 798 199 €
dont capital de la dette	370 558 €	374 327 €	342 536 €	376 631 €
dont P.P.I (TTC)	2 146 855 €	3 698 415 €	4 476 854 €	4 421 568 €

Les soldes financiers

	2024	2025	2026	2027
Épargne de gestion	1 342 900 €	1 297 281 €	1 331 233 €	1 208 518 €
Épargne brute	1 305 100 €	1 264 881 €	1 304 033 €	1 088 018 €
Épargne nette	934 400 €	900 595 €	961 497 €	708 633 €

Épargne de gestion = _Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Épargne brute = _Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Épargne nette = _Épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée

Le fonds de roulement

	2024	2025	2026	2027
Fonds de roulement en début d'exercice	3 547 384 €	3 100 384 €	1 709 960 €	3 173 604 €
Résultat de l'exercice	- 447 000 €	- 1 390 424 €	1 463 644 €	-2 077 683 €
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 100 384 €	1 709 960 €	3 173 604 €	1 095 921 €

Fonds de roulement = *_Ensemble des excédents (ou déficits) de fonctionnement et d'investissement*

Résultat de l'exercice = *_Épargne de gestion de l'exercice + recettes réelles d'investissement de l'exercice – dépenses réelles d'investissement de l'exercice*

Endettement

	2024	2025	2026	2027
Encours au 31 décembre	2 601 941 €	2 237 655 €	5 237 655 €	5 131 572 €
Ratio de désendettement	2	1,8	3,8	4,7
Emprunt	- €	- €	3 000 000,0 €	- €

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

Enseignements à tirer

- 2025 : baisse de 34 k€ de l'épargne nette liée aux nouvelles charges (CNRACL, CEP, SPRH...)
- 2026 : l'épargne nette est dans la cible, du fait notamment de la fin des engagements sur des CDD et de la fin des études (ABB2, schéma filière bois local, inventaire des ZAE...)
- 2027 : dégradation de l'épargne nette qui se retrouve hors cible avec le début des remboursements de l'emprunt de 3 millions. Pour atteindre une épargne nette à 800 k€ à échéance, il faudrait augmenter le taux de FB de 1.21% à 1.71% et le taux de CFE de 24.29% à 24.91%. Autre possibilité pour 2027, diminuer certaines charges de fonctionnement.

Prospective 2 avec intégration de l'ensemble des créations de postes proposées et emprunt en 2026

Les grandes masses budgétaires

	2024	2025	2026	2027
Recettes réelles de fonctionnement	7 690 666 €	7 886 633 €	7 964 867 €	7 957 367 €
Dépenses réelles de fonctionnement	6 385 577 €	6 710 752 €	6 791 811 €	6 976 015 €
dont intérêts de la dette	37 700 €	32 400 €	27 200 €	120 500 €
Recettes d'investissement (subventions, FCTVA, reversement avance)	631 181 €	1 417 436 €	4 979 000 €	1 635 250 €
dont emprunts souscrits	- €	- €	3 000 000 €	- €
Dépenses d'investissement (PPI et capital)	2 517 413 €	4 072 742 €	4 819 390 €	4 798 199 €
dont capital de la dette	370 558 €	374 327 €	342 536 €	376 631 €
dont P.P.I (TTC)	2 146 855 €	3 698 415 €	4 476 854 €	4 421 568 €

Les soldes financiers

	2024	2025	2026	2027
Epargne de gestion	1 342 900 €	1 208 281 €	1 200 256 €	1 101 852 €
Epargne brute	1 305 100 €	1 175 881 €	1 173 056 €	981 352 €
Epargne nette	934 400 €	811 595 €	830 520 €	601 967 €

Épargne de gestion = _Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Épargne brute = _Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.
 L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Épargne nette = _Épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée

Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2024	2025	2026	2027
Fonds de roulement en début d'exercice	3 547 384 €	3 100 384 €	1 620 599 €	2 953 266 €
Résultat de l'exercice	- 447 000 €	- 1 479 785 €	1 332 667 €	-2 184 349 €
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 100 384 €	1 620 599 €	2 953 266 €	768 917 €

Fonds de roulement = _Ensemble des excédents (ou déficits) de fonctionnement et d'investissement

Résultat de l'exercice = _Épargne de gestion de l'exercice + recettes réelles d'investissement de l'exercice – dépenses réelles d'investissement de l'exercice

Endettement

	2024	2025	2026	2027
Encours au 31 décembre	2 601 941 €	2 237 655 €	5 237 655 €	5 131 572 €
Ratio de désendettement	2	2	4,3	4.9
Emprunt	- €	- €	3 000 000,0 €	- €

Enseignements à tirer et solutions pour atteindre la cible d'épargne nette

- 2025-2026 : sur la période, l'épargne nette cible est atteinte
- 2027 : il faut augmenter les taux de FB de 1.21 % à 2.21% et de CFE de 24.29% à 25.55% pour atteindre la cible. Autre possibilité pour 2027, diminuer certaines charges de fonctionnement (RDVL, fonds documentaire des médiathèques, animations, subvention aux associations...) couplé à une augmentation de fiscalité plus modérée.
- 2028 : un effort similaire sera à faire pour atteindre la cible d'épargne nette

Prospective 3 sur la base des éléments validés à ce jour (hors création de nouveaux postes et sans emprunt)

Les grandes masses budgétaires

	2024	2025	2026	2027
Recettes réelles de fonctionnement	7 690 666 €	7 864 633 €	7 921 067 €	7 914 367 €
Dépenses réelles de fonctionnement	6 385 577 €	6 599 752 €	6 617 034 €	6 728 849 €
dont intérêts de la dette	37 700 €	32 400 €	27 200 €	23 000 €
Recettes d'investissement (subventions, FCTVA, reversement avance)	631 181 €	1 417 075 €	1 979 000 €	1 635 250 €
dont emprunts souscrits	- €	- €	- €	- €
Dépenses d'investissement (PPI et capital)	2 517 413 €	4 072 742 €	4 819 390 €	4 692 116 €
dont capital de la dette	370 558 €	374 327 €	342 536 €	270 548 €
dont P.P.I (TTC)	2 146 855 €	3 698 415 €	4 476 854 €	4 421 568 €

Les soldes financiers

	2024	2025	2026	2027
Épargne de gestion	1 342 900 €	1 297 281 €	1 331 233 €	1 208 518 €
Épargne brute	1 305 100 €	1 244 881 €	1 304 033 €	1 185 518 €
Épargne nette	934 400 €	900 595 €	961 497 €	914 969 €

Épargne de gestion = _Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Épargne brute = _Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.
 L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Épargne nette = _Épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée

Le fonds de roulement

	2024	2025	2026	2027
Fonds de roulement en début d'exercice	3 547 384 €	3 100 384 €	1 709 599 €	174 243 €
Résultat de l'exercice	- 447 000 €	- 1 390 785 €	- 1 535 356 €	-1 871 347 €
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 100 384 €	1 709 599 €	174 243 €	-1 697 104 €

Fonds de roulement = _Ensemble des excédents (ou déficits) de fonctionnement et d'investissement

Résultat de l'exercice = _Épargne de gestion de l'exercice + recettes réelles d'investissement de l'exercice – dépenses réelles d'investissement de l'exercice

Endettement

	2024	2025	2026	2027
Encours au 31 décembre	2 601 941 €	2 237 655 €	1 895 119 €	1 692 532 €
Ratio de désendettement	2 ans	1,8	1,5	1,4
Emprunt	- €	- €	- €	- €

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

Enseignements à tirer

- 2025-2026-2027 : l'épargne nette cible est atteinte mais le fonds de roulement fin 2027 est négatif
- Ce scénario n'est pas réaliste au vu du fonds de roulement en fin d'exercice

Prospective 4 sur la base des créations de postes, d'un emprunt en 2026 et d'une hausse de la fiscalité (CFE et TFB) en 2025

Hausse du taux de TFB : passage de 1.21% à 2.21% dès 2025

Hausse du taux de CFE : passage de 24.29% à 25.55% dès 2025

Les grandes masses budgétaires

	2024	2025	2026	2027
Recettes réelles de fonctionnement	7 690 666 €	7 886 633 €	7 964 867 €	7 957 367 €
Dépenses réelles de fonctionnement	6 385 577 €	6 710 752 €	6 791 811 €	6 976 015 €
dont intérêts de la dette	37 700 €	32 400 €	27 200 €	120 500 €
Recettes d'investissement (subventions, FCTVA, reversement avance)	631 181 €	1 417 436 €	4 979 000 €	1 635 250 €
dont emprunts souscrits	- €	- €	3 000 000 €	- €
Dépenses d'investissement (PPI et capital)	2 517 413 €	4 072 742 €	4 819 390 €	4 798 199 €
dont capital de la dette	370 558 €	374 327 €	342 536 €	376 631 €
dont P.P.I (TTC)	2 146 855 €	3 698 415 €	4 476 854 €	4 421 568 €

Les soldes financiers

	2024	2025	2026	2027
Épargne de gestion	1 342 900 €	1 417 362 €	1 412 585 €	1 317 478 €
Épargne brute	1 305 100 €	1 384 962 €	1 385 385 €	1 196 978 €
Épargne nette	934 400 €	1 020 676 €	1 042 849 €	817 594 €

Épargne de gestion = _Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Épargne brute = _Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.
 L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Épargne nette = _Épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée

Le fonds de roulement

	2024	2025	2026	2027
Fonds de roulement en début d'exercice	3 547 384 €	3 100 384 €	1 829 679 €	3 374 675 €
Résultat de l'exercice	- 447 000 €	- 1 270 705 €	1 544 996 €	-1 968 723 €
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 100 384 €	1 829 679 €	3 374 675 €	1 405 952 €

Fonds de roulement = *_Ensemble des excédents (ou déficits) de fonctionnement et d'investissement*

Résultat de l'exercice = *_Épargne de gestion de l'exercice + recettes réelles d'investissement de l'exercice – dépenses réelles d'investissement de l'exercice*

Endettement

	2024	2025	2026	2027
Encours au 31 décembre	2 601 941 €	2 237 655 €	5 237 655 €	5 131 572 €
Ratio de désendettement	2 ans	1,6	3.5	3.8
Emprunt	- €	- €	3 000 000,0 €	- €

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours

Enseignements à tirer

- 2025-2026-2027 : sur la période, l'épargne nette cible est atteinte
- L'augmentation des taux de TFB et de CFE permet de se conformer à l'objectif fixé dans le PFF. Une autre possibilité est de diminuer certaines charges de fonctionnement (RDVL, fonds documentaire des médiathèques, animations, subvention aux associations...) couplé à une augmentation de fiscalité plus modérée.
- 2028 : un effort similaire sera à faire pour atteindre la cible d'épargne nette

Ce que l'on peut retenir de ces 4 scénarios

Comparatif des 4 scénarios à échéance 2027

A fin 2027	Prospective 1 (sans création de postes et emprunt en 2026)	Prospective 2 (avec création de postes et emprunt en 2026)	Prospective 3 (sans création de postes et sans emprunt)	Prospective 4 (avec création de postes, emprunt et hausse de fiscalité)
Epargne de gestion	1 208 518 €	1 101 852 €	1 208 518 €	1 317 478 €
Epargne nette	708 633 €	601 967 €	914 969 €	817 594 €
Ratio de désendettement	4,7	4,9	1,4	3,8
Fonds de roulement	1 095 921 €	768 917 €	- 1 697 104 €	1 405 952 €
Pour arriver à la cible de 800 000 € d'épargne nette	Augmenter en 2027 le taux de TFB à 1,71% et de CFE à 24,91% et / ou diminuer des dépenses de fonctionnemnt	Augmenter en 2027 le taux de TFB à 2,21% et de CFE à 25,55% et / ou diminuer des dépenses de fonctionnemnt	/	Augmenter dès 2025 le taux de TFB à 2,21% et de CFE à 25,55%

Dans les 2 premières prospectives, la cible fixée dans le pacte fiscal et financier de rester aux alentours de 800 k€ d'épargne nette n'est pas atteinte.

Sur la prospective 3, le fonds de roulement fin 2027 est négatif si toutes les dépenses prévues sur la période 2025-2027 sont réalisés à 100%. En l'absence d'emprunt, l'épargne nette reste à un niveau confortable mais cette prospective n'est pas tenable en l'état actuel des dépenses envisagées.

La prospective 4 intègre dès 2025 à la fois une hausse de taux d'imposition de CFE et TFB et un recours à l'emprunt. Le recours à la hausse des taux de fiscalité permet d'atteindre la cible des 800 k€ d'épargne nette en 2027.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est un autre levier qui peut être activé pour atteindre l'objectif d'épargne nette. Elle permettrait d'augmenter moins fortement les taux d'imposition.

Position de la commission Finances du 22 octobre 2024

La commission Finances réunie le 22 octobre 2024 a souhaité qu'un 5^{ème} scénario soit proposé au débat. Il repose sur des arbitrages à la fois en fonctionnement et en investissement, avec le souci de répartir l'effort de réduction de charges sur les différentes compétences communautaires et de maintenir la cible d'épargne nette à 800 k€.

S'agissant du fonctionnement, ce scénario prend en compte :

- L'Augmentation du temps de travail de la coordination technique du réseau des médiathèques (passage à 21h / semaine)
- Le Renforcement du service comptabilité à hauteur de 0.5 ETP pour faire face au transfert de la compétence assainissement et à l'ouverture du Repaire
- Le recrutement d'un chargé de mission aménagement touristique (randonnées et sites sensibles) à mi-temps pour répondre aux exigences du label destination d'excellence et au départ en retraite en juillet 2025 de l'agent en charge du patrimoine
- Recrutement d'un agent à temps non complet pour permettre l'accueil d'un enfant en situation de handicap au sein d'un établissement d'accueil du jeune enfant
- La diminution de 50% de l'enveloppe dédiée à la revalorisation du régime indemnitaire
- Le report de la labellisation écolo-crèche
- Le report en 2026 de l'inventaire des ZA ainsi que des études de densification et de foncier à enjeux
- La diminution de 10 k€ de l'enveloppe annuelle dédiée à l'acquisition des fonds documentaires (passage de 85 k€ à 75 k€)
- L'arrêt du dispositif Savoir rouler en vélo à partir de 2026 (- 18 k€)
- La suppression de la semaine de la gratuité (- 7 k€)

S'agissant de l'investissement, ce scénario prend en compte :

- Le report au prochain mandat de la mise à jour de la signalétique dans les ZA (150 k€ HT)
- La suppression de l'aménagement du sentier d'interprétation du bourg de Paimpont (- 43 k€)
- La suppression de la pose d'éco-compteurs sur les liaisons cyclables (- 12.5 k€)

La demande de la commission fait l'objet de deux prospectives n°5 et n°6 travaillées sur 2 axes :

- **Axe 1 (prospective 5) :** avec les arbitrages évoqués ci-dessus, un emprunt de 3 M€ en 2026 et sans hausse de fiscalité

	2024	2025	2026	2027
Epargne de gestion	1 342 900 €	1 286 981 €	1 209 956 €	1 098 152 €
Epargne brute	1 305 100 €	1 254 581 €	1 182 756 €	977 652 €
Epargne nette	934 400 €	890 295 €	840 220 €	601 021 €

	2024	2025	2026	2027
Fonds de roulement en début d'exercice	3 547 384 €	3 100 384 €	1 781 299 €	3 232 266 €
Résultat de l'exercice	- 447 000 €	- 1 319 085 €	1 450 967 €	- 2 248 049 €
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 100 384 €	1 781 299 €	3 232 266 €	984 217 €

- **Axe 2 (prospective 6)** : avec les arbitrages évoqués ci-dessus, un emprunt de 3 M€ en 2026 et une hausse de fiscalité (augmentation **en 2027** du taux de CFE de 24.21% à 25.55% et du taux de TFB de 1.21% à 2.10%).

	2024	2025	2026	2027
Epargne de gestion	1 342 900 €	1 286 981 €	1 209 956 €	1 302 484 €
Epargne brute	1 305 100 €	1 254 581 €	1 182 756 €	1 181 984 €
Epargne nette	934 400 €	890 295 €	840 220 €	805 353 €

	2024	2025	2026	2027
Fonds de roulement en début d'exercice	3 547 384 €	3 100 384 €	1 781 299 €	3 232 266 €
Résultat de l'exercice	- 447 000 €	- 1 319 085 €	1 450 967 €	- 2 043 717 €
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 100 384 €	1 781 299 €	3 232 266 €	1 188 549 €

La prospective 6 permet, au prix de quelques arbitrages en fonctionnement et en investissement, d'arriver à la cible d'épargne nette de 800 000 € fin 2027.

Elle laisse cependant la charge aux élus du futur mandat de procéder à une hausse des taux d'imposition en 2027 de l'ordre de 17% répartie entre la CFE (+5.5%) et le foncier bâti (+73.5%).

Comparatif des 6 prospectives à échéance fin 2027

A fin 2027	Prospective 1 (sans création de postes et emprunt en 2026)	Prospective 2 (avec création de postes et emprunt en 2026)	Prospective 3 (sans création de postes et sans emprunt)	Prospective 4 (avec création de postes, emprunt)	Prospective 5 (avec arbitrage, emprunt et sans hausse de fiscalité)	Prospective 6 (avec arbitrage, emprunt et hausse de fiscalité)
Epargne de gestion	1 208 518 €	1 101 852 €	1 208 518 €	1 317 478 €	1 098 152 €	1 302 484 €
Epargne nette	708 633 €	601 967 €	914 969 €	817 594 €	601 021 €	805 353 €
Ratio de désendettement	4,7	4,9	1,4	3,8	5,2	4,3
Fonds de roulement	1 095 921 €	768 917 €	1 697 104 €	1 405 952 €	984 217 €	1 188 549 €
Pour arriver à la cible de 800 000 € d'épargne nette	Augmenter en 2027 le taux de TFB à 1,71% et de CFE à 24,91% et / ou diminuer des dépenses de fonctionnement	Augmenter en 2027 le taux de TFB à 2,21% et de CFE à 25,55% et / ou diminuer des dépenses de fonctionnement		Augmenter dès 2025 le taux de TFB à 2,21% et de CFE à 25,55%		Augmenter en 2027 le taux de TFB à 2,10% et de CFE à 25,55%

Les ratios légaux sur la base de la prospective 1

	Ratios 2022 des EPCI de 15 000 à 30 000 habitants	2024	2025	2026	2027
Ratio 1	357	326	338	337	348
Ratio 2	195	68	68	69	70
Ratio 3	366	392	401	404	404
Ratio 4	109	82	143	183	188
Ratio 5	175	133	114	250	262
Ratio 6	35	35	35	35	35
Ratio 7	28,13%	33,65%	35,73%	35,40%	35,34%
Ratio 9	79,82%	87,72%	88,80%	87,86%	91,11%
Ratio 10	29,73%	21,01%	35,72%	45,20%	46,59%
Ratio 11	48,64%	33,83%	28,45%	61,80%	57,09%

Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2= Produit des impositions directes / population

Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4= Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5= Encours de la dette / population

Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 9= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

GLOSSAIRE

AC : attribution de compensation
AGV : aire d'accueil des gens du voyage
CFE : cotisation foncière des entreprises
CGI : code général des impôts
CIF : coefficient d'intégration fiscale
CPS : compensation part salaire (EPCI)
CRFP : contribution au redressement des comptes publics
CRTE : contrat de relance transition écologique
DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DCTP : dotation de compensation de la taxe professionnelle
DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux
DF : dotation forfaitaire ou part forfaitaire (communes)
DGF : dotation globale de fonctionnement
DI : dotation d'intercommunalité
DRF : dépenses réelles de fonctionnement
DSC : dotation de solidarité communautaire
DSIL : dotation de soutien à l'investissement local
DNP : dotation nationale de péréquation
DSR : dotation de solidarité rurale
DUCSTP : dotation unique de compensation de la suppression de la taxe professionnelle
EI : ensemble intercommunal
FB : foncier bâti
FNB : foncier non bâti
FCCT : fonds de compensation des charges territoriales (dans le cadre de la MGP)
FDPTP : fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle
FPIC : fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
FPU : fiscalité professionnelle unique
IFER : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
IFP : intégration fiscale progressive
LF 2023 : Loi de Finances pour 2023
LPFP : Loi de programmation des Finances publiques
RCT : mission « relation avec les collectivités territoriales »
RFR : revenu fiscal de référence
RRF : recettes réelles de fonctionnement
TASCOM : taxe sur les surfaces commerciales
TH : taxe d'habitation